réseau Si2P

PRÉFACE p.4
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES p.8

p.13 FORMATION

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE P.14

Première intervention - manipulation des extincteurs p.16
Première intervention en unité mobile p.21
Seconde intervention en unité mobile p.30
Évacuation p.35
Manager la sécurité p.39
SSIAP P.42

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL P.50

Secourisme p.52
Troubles musculo-squelettiques p.54
Risques chimiques p.58
CATEC® p.59
Manager la sécurité p.60
CSE relatives à la SSCT p.64
Habilitations électriques p.68

LA FORMATION LEVAGE ET MANUTENTION P.72

CACES® R489 Chariots automoteurs p.73
CACES® R486 PEMP p.75
CACES® R482 Engins de chantier p.77
CACES® R483 Grues mobiles p.79
CACES® R484 Ponts roulants et portiques p.80
CACES® R485 Chariots gerbeurs p.81
CACES® R490 Grues de chargement p.82
AIPR p.83

LA FORMATION SÛRETÉ P.84

Démarque inconnue p.85
Gestion de l'agressivité - Vol à main armée p.86
Action violente et confinement p.87
CQP agent de prévention et de sécurité p.88
MAC Services de surveillance humaine ou de gardiennage p.90
Titre professionnel A2SP p.91

p.93 MATÉRIELS DE SÉCURITÉ

Fourniture et maintenance de tout matériel de sécurité p.93

p.97 AUDIT - CONSEIL - ASSISTANCE

p.101 COMMUNICATION

Signalétique de sécurité p.102
Formation E-learning p.104
Diaporamas et vidéos p.105
Logiciels d'aide à l'exploitation p.105

p.107 ORGANISATION

Engagement p.108
Suivi des formations p.110
Héracles p.111

CONTACTEZ-NOUS P.112

NOS SAVOIR-FAIRE P.113

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE P.114

Préface

DE LA PRÉVENTION À LA PROTECTION DEPUIS 2001, SI2P FAIT DE LA SÉCURITÉ SA MISSION, SON MÉTIER ET DÉFEND L'IDÉE QUE FORMER LES HOMMES ET LES FEMMES PARTICIPE AU PROGRÈS SOCIÉTAL PAR LA DIMINUTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES.

Si2P accompagne tous les organismes privés, publics, associatifs dans tous secteurs d'activités pour une meilleure prévention et une maîtrise quasi-totale des risques.

Si2P forme les hommes et les femmes dans les domaines de la sécurité incendie, la sécurité et la santé au travail, la sûreté, le levage et la manutention afin d'optimiser le management de la sécurité. La formation est un capital pour l'entreprise.

L'offre de formations est complétée par des solutions d'audit, de conseil et d'assistance (conformité, signalisation, document unique, plan de prévention…)

Si2P fait confiance aux compétences de ses consultants qui ont suivi un parcours de formations spécialisées, et disposent d'expériences professionnelles solides en relation directe avec les thèmes traités.

Si2P maintient les compétences de ses consultants salariés toujours plus nombreux pour optimiser votre performance sécuritaire.

Pour bien servir, chaque jour, à tous les niveaux, les hommes et les femmes du réseau Si2P démontrent leur disponibilité, leur capacité d'écoute, leur faculté à anticiper les attentes des clients, leur sens de la convivialité, leur fierté à satisfaire.

AGRÉMENTS

Organisme de formation spécialisé, nous assurons la réalisation d'actions pédagogiques, en conformité avec les exigences administratives et ce, en toute sécurité. Nous sommes d'ailleurs habilités ou agréés par :

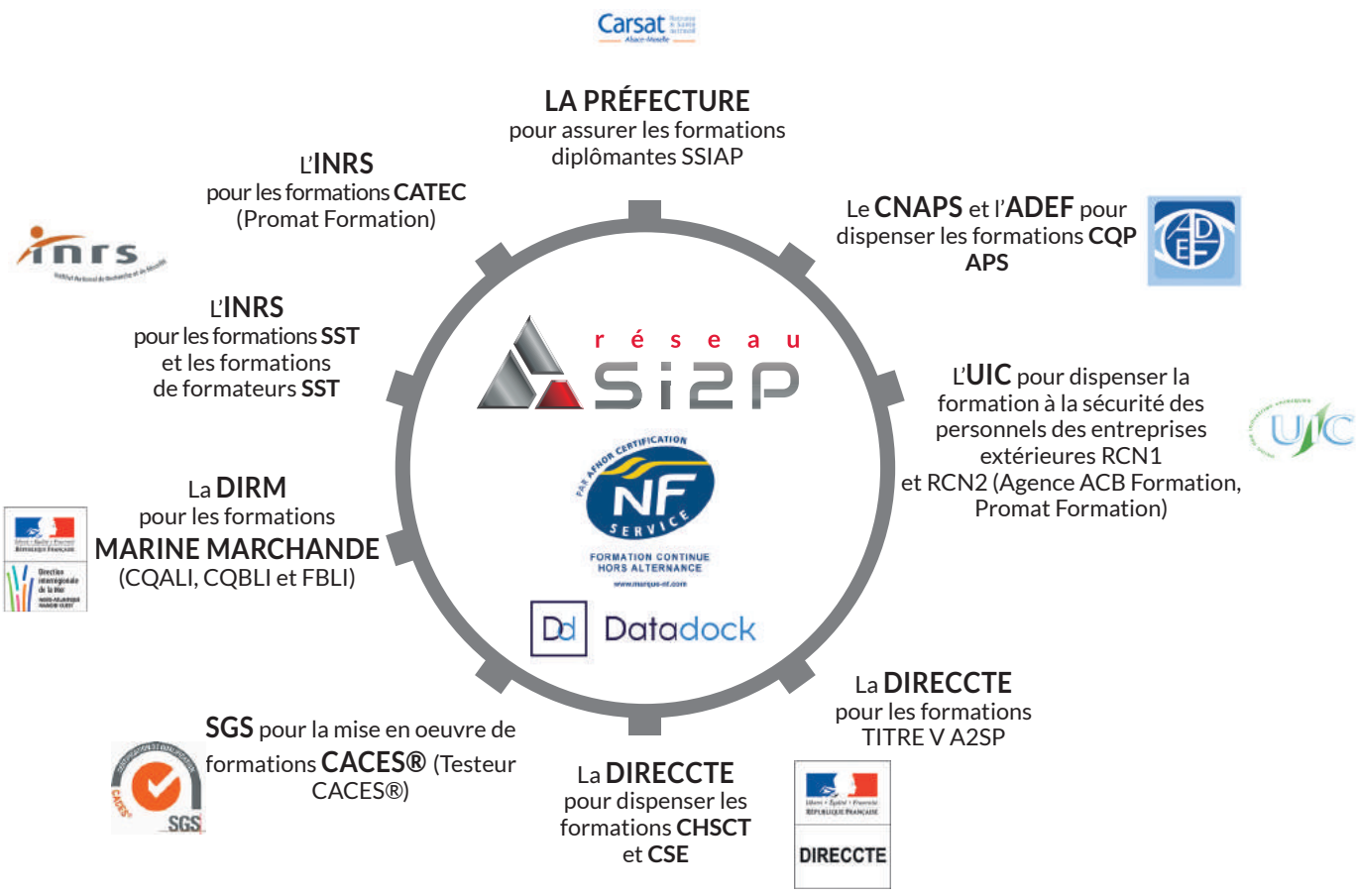

L'agence FACES (St-Jean-Bonnefonds), l'agence Promat Formation (Le Havre), l'agence Adéquation Sécurité (Le Petit-Quevilly) et l'agence ASF (St-Mélaine-sur-Aubance), n'entrent pas dans le périmètre de certification NF Service > Formation Continue hors alternance

L'agence FACES (St-Jean-Bonnefonds), est en cours de certification NF Service

Les agences Promat Formation (Le Havre) et Adéquation Sécurité (Le Petit-Quevilly) sont certifiées Veriselect

DES PROGRAMMES ADAPTABLES DES PROJETS SUR MESURE

Si2P vous propose des modules de formation et d'audit personnalisés.

L'analyse de vos caractéristiques d'exploitation bâtimentaires, techniques et organisationnelles nous permet de déterminer vos besoins et d'adapter :

- les programmes de formation
- la pédagogie de nos formateurs
- la conception d'outils de communication de votre sécurité

Notre réseau intégré de formateurs salariés assure une couverture géographique nationale qui permet le déploiement homogène de toutes les formations.

Notre offre globale peut ainsi se décliner sur mesure afin de répondre à vos attentes.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Notre priorité pédagogique se veut pragmatique : rendre le stagiaire acteur de sa formation.

Nos actions encouragent ainsi les participants à s'impliquer pour adapter leur comportement aux situations d'urgence.

Notre démarche limite également les apports théoriques pour rendre accessibles à tous les principes fondamentaux de la sécurité.

Nos formateurs ont suivi un parcours de formation spécialisé, et disposent d'expériences professionnelles en relation directe avec les formations dispensées : DUT Hygiène, sécurité et environnement, certifiés du CNPP, sapeurs pompiers volontaires, anciens pompiers militaires, officiers ou sous-officiers...
Ils s'appuient en conséquence sur ces compétences et les formations qui leur sont régulièrement dispensées pour apporter un enseignement pragmatique et adapté aux besoins des entreprises.

Avec deux cent salariés sur l'ensemble de nos agences, dont 60% sont formateurs, Si2P intervient sur l'ensemble du territoire.

1) RÉFÉRENCES REGLEMENTAIRES DES ENTREPRISES TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES

1.1) Histoire de la prévention en entreprise

En 1989, une directive européenne transposée en droit français en 1991 fixe le cadre de la sécurité au travail tel que nous le connaissons aujourd'hui.
Cette loi a ainsi donné naissance aux articles :

- L4121-1 qui fixe les obligations de moyens et de résultats du chef d'établissement notamment en matière de formation.
- L'obligation de formation en matière de sécurité est par ailleurs précisée par l'article L4141-2.

Au fur et à mesure du temps, d'autres textes sont venus apporter davantage de précisions dans le contenu des formations, la périodicité...
1 : cour de cassation, chambre criminelle n°09-84.250 du 2 février 2010. Il appartient au dirigeant de l'entreprise d'organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice des salariés.

1.2) Les formations relatives aux risques d'incendie

Indépendamment de l'effectif, l'employeur doit s'organiser afin que le personnel puisse être secouru en cas d'incendie.
Cette organisation comprend la mise en place de matériel tel que les extincteurs, mais également la formation et l'information du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et sur la manipulation du matériel.
(Article R4227-28)
Plus précisément, dans les établissements où sont réunis plus de cinquante personnes, ainsi que ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, des exercices doivent être organisés afin que le personnel apprenne à :

- reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale,
- se servir des moyens de premier secours (extincteur, RIA...)
- exécuter les diverses manœuvres nécessaires (désenfumage, mise en sécurité, évacuation, arrêt d'urgence...).
- localiser et utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents

Ces exercices doivent avoir lieu tous les 6 mois et être consignés sur le registre de sécurité.
(Articles R4227-34 à R4227-39)

Notons que la circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 précise qu'il est nécessaire de réaliser périodiquement un exercice d'évacuation mais que l'évacuation n'est pas obligatoirement menée à son terme et n'est pas obligatoire à chaque exercice semestriel.

1.3) Les formations relatives aux risques d'explosion

Lorsqu'il existe dans l'entreprise un risque de formation de vapeurs explosives ou inflammables, l'employeur doit, après évaluation de celui-ci organiser une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions.
(Article R4227-49)

1.4) Les formations relatives à la prévention des TMS

Conformément à l'article L4121-1 et L4121-2, l'employeur doit évaluer ses risques. Les risques liés à l'activité physique à l'origine de troubles musculo squelettiques entrent complètement dans le champ d'action des articles ci-dessus. Ainsi, une fois leur évaluation réalisée, l'employeur doit organiser une formation pour informer les opérateurs des risques qu'ils encourent à utiliser de mauvais gestes ou de mauvaises postures, et leur enseigner la conduite à tenir afin de limiter leur impact sur la santé.
(Articles R4541-1 à R4541-11)
Devant l'échec des formations gestes et postures et pour les entreprises affiliées au régime général de la sécurité sociale , celle-ci a mis en place un dispositif de formation baptisé PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) reconnu par les services de santé du travail, les CARSAT, et les OPCA.

1.5) Les formations relatives aux risques électriques

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. L'habilitation doit être délivrée par l'employeur. Elle spécifie la nature des opérations que l'habilité est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer celle-ci, l'employeur doit s'assurer que la personne a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité.
L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes en vigueur.
Il remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes.
(Articles R4544-8 et R4544-10)

1.6) Les formations relatives au port des équipements de protection Individuelle

L'employeur doit informer de manière appropriée les travailleurs chargés de la maintenance ou de l'utilisation des EPI. Ainsi l'utilisation d'un ARI, d'un harnais... nécessite de former le personnel à son utilisation.
Rappelons que la jurisprudence n°09-84.250 du 2 février 2010 précise que ce type de formation revêt un caractère théorique et pratique. (Articles R4323-1 à R4323-5)

1.7) les formations relatives à la conduite d'engins

L'employeur doit former le personnel conduisant des équipements de travail mobiles et automoteurs et des équipements de levage. (Article R4323-55)
Après s'être assuré qu'elles disposent des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite de ces engins, l'employeur doit délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées.
(Article R4323-56)

Pour les entreprises affiliées au régime général de la sécurité sociale, celle-ci a mis en place un dispositif de formation, certifiante baptisé CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) reconnu par les services de santé au travail, les CARSAT, les OPCA.

1.8) Les formations relatives au secourisme

L'employeur et le médecin du travail doivent mettre en place un protocole d'organisation des secours en entreprise. Celui-ci doit prévoir les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et malades. Ces mesures doivent être adaptées aux risques de l'entreprise.
(Article R4224-16)
Pour les entreprises appartenant au régime général de la sécurité sociale, celle-ci a mis en place un dispositif de formation, certifiant baptisé SST (Sauveteur Secouriste du Travail).
Notons que ce dispositif est largement reconnu par les CARSAT, les services de santé au travail...
Il existe une équivalence réglementaire entre le PSC1 et le SST (l'arrêté du 5 décembre 2002 prévoit qu'une personne titulaire du certificat SST peut détenir l'attestation de formation PSC1.)
L'inverse est aussi possible après avoir suivi une formation complémentaire en premier recyclage.

2) RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES DANS LE CAS DES ERP DU 2ÈME GROUPE

2.1) Histoire de la prévention en ERP

Les dispositions relatives aux ERP du 1er groupe se sont vite révélées trop contraignantes et donc difficilement applicables dans les petits ERP (ERP du 2ème groupe).
Le risque de panique et l'évacuation étant beaucoup plus facile à maîtriser eu égard à la petitesse de ces établissements, le législateur a donc modifié le CCH (Code de la Construction et de l'Habitation) en publiant l'arrêté du 22 juin 1990, créant ainsi des dispositions spécifiques aux petits ERP.

2.2) Généralités

L'exploitant doit informer son personnel des caractéristiques du signal sonore d'évacuation et compléter cette information par des exercices d'évacuation.
De plus, l'ensemble du personnel doit être formé à la conduite à tenir face au départ de feu et être entrainé à la manipulation des extincteurs, RIA...
(Article PE27)

2.3) Formation incendie dans les petits hôtels (type PO)

Le personnel doit participer deux fois par an à des séances d'instruction et d'entraînement. Au cours de celles-ci, tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie et recevoir des consignes en vue de limiter la propagation du feu et d'assurer l'évacuation du public.
(Articles PO7 et PO12)

2.4) Formation incendie dans les petits établissements de soins (type PU)

Le personnel soignant doit être formé à la mise en œuvre des moyens de défense contre l'incendie et à l'alerte des sapeurs-pompiers (manipulation d'extincteurs, des RIA, évacuation...).
(Article PU6)

2.5) Autres formations dans les ERP (SST, prévention des TMS...)

À l'exception des établissements sanitaires (type U) où il existe des dispositifs particuliers (AFGSU, PRAP Sanitaire et Social...). les formations citées dans la partie 1) s'appliquent également dans les ERP du 2ème groupe.

3) RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX ERP DU PREMIER GROUPE

3.1) Histoire de la prévention en ERP

C'est à la suite de plusieurs sinistres survenus dans des établissements recevant du public (Nouvelles Galeries de Marseille, Dancing de Saint-Laurent-du-Pont...) que la réglementation relative aux ERP s'est construite.
Le 25 juin 1980, le code de la construction et de l'habitation était ainsi modifié par arrêté. Ce dernier sera ensuite modifié à plusieurs reprises.
La particularité de cette réglementation est d'adapter ces mesures à l'activité et à la capacité d'accueil de l'établissement, ainsi les obligations d'instruction, d'exercice ou de formation diffèrent en fonction de la catégorie et du type.

3.2) Généralités

L'exploitant de l'ERP doit former et désigner du personnel afin que ce dernier assure les missions suivantes :

- connaître les consignes en cas d'incendie, notamment en cas d'évacuation de personnes handicapées,
- prendre les premières mesures de sécurité,
- assurer la vacuité permanente des cheminements d'évacuation,
- diriger les secours en attendant les services de secours,
- veiller au bon fonctionnement des équipements de sécurité.
- organiser des rondes (articles MS45 à MS52).

Notons que dans certains cas précisés dans les dispositions spécifiques, une qualification SSIAP peut être exigée.

3.3) Formation incendie dans les structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées

Le chef d'établissement doit désigner et former des employés spécifiques à la mise en œuvre des moyens de secours (extincteurs, RIA...) au transfert horizontal (évacuation), et à l'exploitation du SSI. Article J35
De plus, l'ensemble du personnel doit être tous les 6 mois :

- informé de la conduite à tenir en cas d'incendie
- entraîné, lors d'exercices pratiques, à la manipulation des extincteurs, RIA, à la prise en charge des personnes...

(Article J39)

3.4) Formation incendie dans les magasins de vente, centres commerciaux (type M)

Voir les dispositions générales.

3.5) Formation incendie dans les restaurants, débits de boissons (type N)

L'exploitant doit désigner spécialement du personnel et veiller à ce qu'il soit entraîné à la mise en œuvre des moyens de secours (extincteurs, RIA, portes CF...).
(Article N17)
Les dispositions générales sont également applicables.
(Articles MS45 à MS52)

3.6) Formation incendie dans les hôtels (type O)

Des employés, spécialement désignés, doivent être entrainés à la mise en œuvre des moyens de secours.
(Article O18)

3.7) Formation incendie des discothèques, casinos... (type P)

En l'absence d'un service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP), des employés spécialement désignés, doivent être entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours.
(Article P21)
Les dispositions générales sont également applicables.
(Articles MS45 à MS52)

3.8) Formation incendie dans les écoles, lycées, centres de loisirs... (Type R)

Voir les dispositions générales.
L'exploitation doit organiser des exercices pratiques d'évacuation. Ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance (mise en œuvre d'un générateur de fumée, construction d'un scénario...)
Le premier exercice doit avoir lieu le mois qui suit la rentrée. Si l'établissement comporte des locaux à sommeil (internat...) des exercices de nuit doivent être organisés. (Article R33)

3.9) Formation incendie dans les hôpitaux (Type U)

Des employés, spécialement désignés, doivent être formés et entraînés à la mise en œuvre des moyens de premiers secours à l'exception des établissements de première catégorie où il existe des dispositions particulières (présence d'un service avec les qualifications SSIAP).Dans le cas d'un établissement de 2e catégorie, la personne chargée de la surveillance du SSI devra être titulaire du diplôme SSIAP1. (Article U43)
De plus, tout le personnel de l'établissement doit :

- être mis en garde contre les dangers que représente un incendie, dans un hôpital
- être formé à l'exécution des consignes de sécurité (limiter la propagation de l'incendie, assurer le transport horizontal, ou évacuation...)
- être entraîné à la manipulation des extincteurs, des RIA...

Des exercices d'évacuation simulés doivent être organisés périodiquement.
(Article U47)

3.10) Formation incendie dans les bibliothèques, les CDI... (type S)

Voir les dispositions générales.
A l'exception des établissements dotés d'agent titulaire d'un diplôme SSIAP.

3.11) Formation incendie dans les parcs d'exposition... (Type T)

Voir les dispositions générales.
À l'exception des établissements dotés d'agent titulaire d'un diplôme SSIAP.

3.12) Formation incendie dans les établissements de culte... (Type V)

Voir les dispositions générales.

3.13) Formation incendie dans les banques, administrations... (Type W)

Des personnes, spécialement désignées doivent être entrainées à la mise en œuvre des premiers secours. (Article W13)
Voir les dispositions générales.
(Articles MS45 à MS52)

3.14) Formation incendie dans les gymnases (Type x)

Voir les dispositions générales.

3.15) Formation incendie dans les musées (Type Y)

Des personnes, spécialement désignées, doivent être entraînées à la mise en œuvre des premiers secours.
(Article Y19)
Voir les dispositions générales.
(Articles MS45 à MS52)

3.16) Autres formations dans les ERP (SST, prévention TMS...)

À l'exception des établissements sanitaires (type U) où il existe des dispositifs particuliers (AFGSU, PRAP Sanitaire et Social...) les formations citées dans la partie 1) s'appliquent également dans les ERP.

4) RÉFÉRENCES CONTRACTUELLES DANS LES ENTREPRISES TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES

Au delà des prescriptions réglementaires dont l'objectif est de protéger les personnes, il existe des prescriptions contractuelles permettant d'étendre cette protection aux biens.
Parmi les plus répandues en France, on peut citer les règles APSAD, R6 et R4 éditées par le CNPP. Celles-ci prévoient une organisation de la sécurité basée sur des EPI et des ESI permettant d'avoir 10% de l'effectif et cinq ESI par séquence de travail.
Notons que les exigences pour prétendre être EPI ou ESI sont bien plus importantes que dans la réglementation, par exemple :

- pouvoir réunir deux EPI en moins d'une minute,
- cinq ESI en moins de cinq minutes...
- être formé selon le programme de formation spécifique (prévu dans la R6) respectivement tous les six mois et tous les ans...

Détails de nos formations

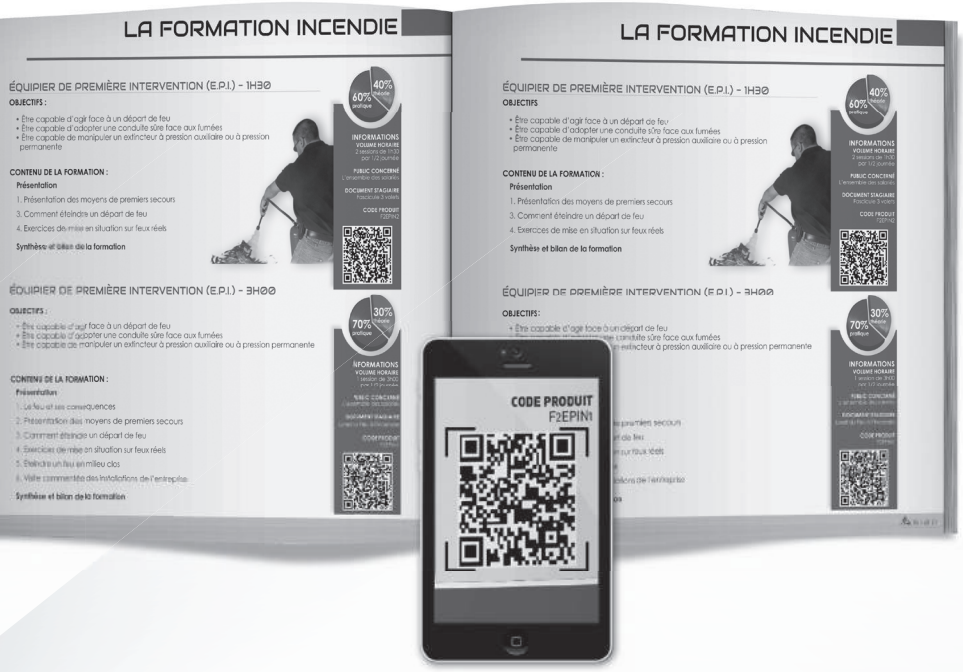

1. SCANNEZ

Grâce à votre smart phone, accédez directement aux détails de nos programmes de formations. Téléchargez l'application flash code ou QR code pour votre smartphone sur votre application store.

2. ACCÉDEZ AUX INFORMATIONS

FORMATION

p.14 SÉCURITÉ INCENDIE

p.48 SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

p.70 LEVAGE et MANUTENTION

p.76 SÛRETÉ

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

Les incendies qui surviennent en entreprise représentent en moyenne 2 accidents du travail sur 10000 et touchent chaque année environ 150 établissements. Très souvent, le sinistre entraîne la fermeture temporaire, voire définitive de l'établissement. Les pertes d'exploitation associées aux dégâts matériels ont pour conséquence la disparition de l'entreprise dans près de 70% des sinistres.

Tous les secteurs d'activités sont concernés et le coût de ces sinistres pour l'économie française s'élève à plusieurs centaines de millions d'Euros chaque année.
Pourtant, la différence entre un départ de feu maîtrisé et un sinistre important dépend souvent du niveau de formation des intervenants.

Le respect des obligations réglementaires, la mise en place d'une organisation des secours et la formation du personnel sont les déterminants essentiels de votre sécurité et de la pérennité de votre activité.

COURBE DE PROPAGATION DE L'INCENDIE

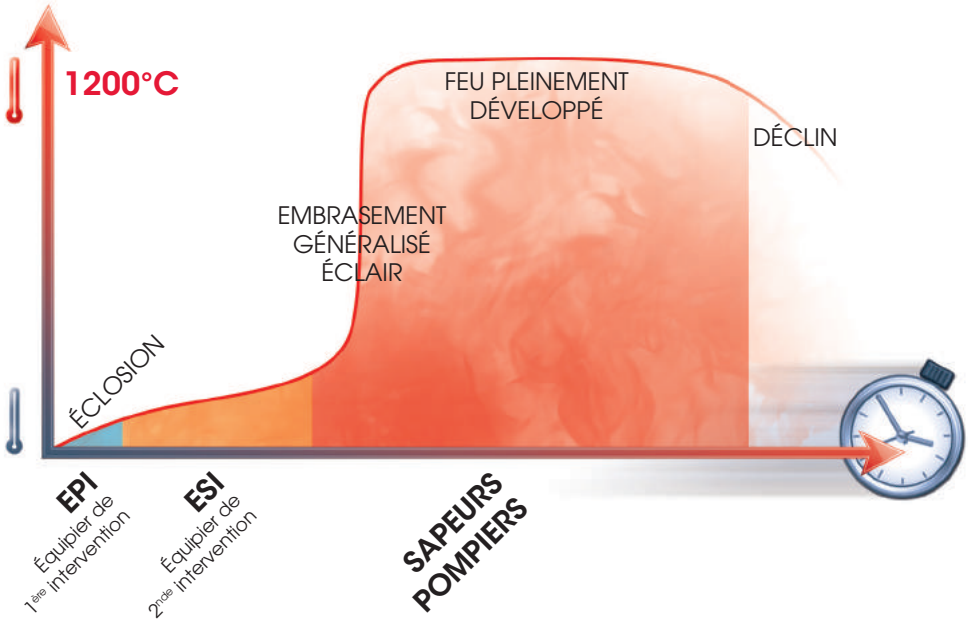

L'ORGANISATION DE VOTRE SÉCURITÉ PEUT SE CALQUER SUR LA COURBE DE PROPAGATION DE L'INCENDIE.

La présence d'EPI (équipiers de première intervention) au sein de votre établissement est indispensable. Ils demeurent le premier maillon de la chaîne des secours. De l'efficacité et de la rapidité de leur action dépendra l'évolution du sinistre.

La présence d'une équipe de seconde intervention (ESI) peut être motivée par diverses raisons :

- Activité à fort débit calorifique ne permettant pas d'attendre l'arrivée des secours extérieurs (stockage de produits inflammables, fabrication de matières alvéolaires, ...)
- Des produits finis à très forte valeur ajoutée.
- Un délai d'intervention des sapeurs pompiers trop long par rapport à votre activité (statut volontaire des SP, entreprise éloignée du centre de secours, ...)
- Un équipement ou un stock particulier à protéger (machine très chère ou unique, stock avec un délai de réapprovisionnement très long, machine ou stock particulièrement dangereux, ...)

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION - MANIPULATION DES EXTINCTEURS

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I.) - 1H30

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Présentation des moyens de premiers secours
2. Comment éteindre un départ de feu
3. Exercices de mise en situation sur feux réels

Synthèse et bilan de la formation

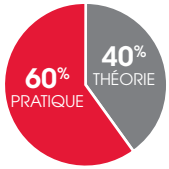

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 1h30
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (E.P.I.) - 3H00

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Présentation des moyens de premiers secours
3. Comment éteindre un départ de feu
4. Exercices de mise en situation sur feux réels
5. Éteindre un feu en milieu clos
6. Visite commentée des installations de l'entreprise

Synthèse et bilan de la formation

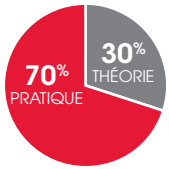

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du Feu à l'incendie

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION - MANIPULATION DES EXTINCTEURS

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION EN TYPE U OU J* - 1H30

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Présentation des moyens de premiers secours
2. Comment éteindre un départ de feu
3. Exercices de mise en situation

Synthèse et bilan de la formation

* **U** (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)
J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

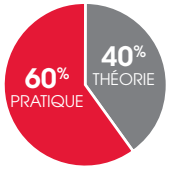

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 1h30
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION EN TYPE U OU J* - 3H00

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Présentation des moyens de premiers secours
3. Comment éteindre un départ de feu
4. La mise en sécurité incendie en type U ou J
5. Exercices de mise en situation

Synthèse et bilan de la formation

* **U** (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)
J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

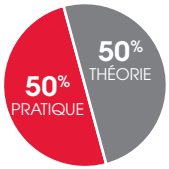

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du Feu à l'incendie

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

PREMIÈRE INTERVENTION – MANIPULATION DES EXTINCTEURS

EPI EN RÉALITÉ VIRTUELLE – 1H30

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu dans des conditions proches de son environnement de travail
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Présentation des moyens de premiers secours
2. Comment éteindre un départ de feu
3. Exercices de mise en situation en réalité virtuelle
   - 5 scènes possibles (parking souterrain, bureau, bureau open space, atelier industriel, milieu hospitalier)
   - Plusieurs scénarios possibles dans chacune des scènes (feu de poubelle, feu d'équipement informatique, feu de matériel électrique...)
   - Déclenchement de l'alarme, coupure des énergies, appel des secours et évacuation
   - Utilisation d'extincteurs réels connectés au monde virtuel
   - Dispositif de pièce virtuelle avec reconnaissance des mouvements (debout, accroupi, quelques pas...)
   - Jusqu'à 2 passages par personne

Synthèse et bilan de la formation

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
2 sessions de 1h30
par 1/2 journée

PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION – MANIPULATION DES EXTINCTEURS

MOBI2P – NOTRE SOLUTION DE FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Connaître l'essentiel de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local
- Connaître les installations de sécurité de son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. La conduite à tenir face à un départ de feu
2. Présentation et mise en œuvre du matériel de sécurité
3. Exercices pratiques d'intervention

Conclusion

Formation de proximité au poste de travail

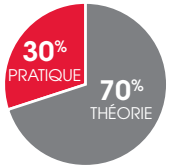

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 à 4 sessions
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

MOBI2P EN TYPE M* – NOTRE SOLUTION DE FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Connaître l'essentiel de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local
- Connaître les installations de sécurité de son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. La conduite à tenir face à un départ de feu
2. Présentation et mise en œuvre du matériel de sécurité
3. Exercices pratiques d'intervention
4. Visite «sécurité» des établissements de type M*

Conclusion

Formation de proximité au poste de travail

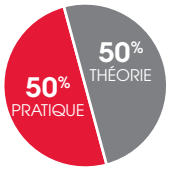

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 à 4 sessions
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

* **M** (Magasins de vente et centres commerciaux)

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION – MANIPULATION DES EXTINCTEURS

MOBI2P EN TYPE U OU J* – NOTRE SOLUTION DE FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Connaître l'essentiel de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local
- Connaître les installations de sécurité de son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. La conduite à tenir face à un départ de feu
2. Présentation et mise en œuvre du matériel de sécurité
3. Exercices pratiques d'intervention
4. Les particularités des établissements de type U ou J *

Conclusion

*U (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)
J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

Formation de proximité au poste de travail

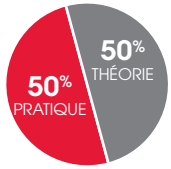

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 à 4 sessions
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

INSTRUCTION AU POSTE DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Connaître l'essentiel de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local
- Connaître les installations de sécurité de son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. La conduite à tenir face à un départ de feu
2. Présentation et mise en œuvre du matériel de sécurité
3. Visite «sécurité» de votre poste de travail

Conclusion

Formation de proximité au poste de travail

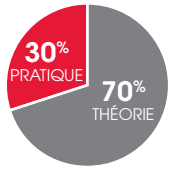

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 à 4 sessions
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Tout public
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
NOS UNITÉS MOBILES

NOS UNITÉS MOBILES, LA FORMATION INCENDIE DE PROXIMITÉ

Pour faciliter la formation du personnel, c'est l'organisme de formation qui vient à vous ! L'objectif pédagogique de ces outils Mobi2P, Proxi2P et Maxi2P est de mettre le stagiaire en toute sécurité dans les conditions d'un début d'incendie pour qu'il acquière les connaissances essentielles de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local.

Un espace pédagogique
7 à 12 places individuelles

Un espace pratique
Exercices sur feux réels

À VOIR SUR NOTRE SITE WEB, LES VIDÉOS DE PRÉSENTATION.

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

NOS UNITÉS MOBILES

Mobi2P®

PLUSIEURS FORMULES

- Mobi2P - mises en situation sur le lieu de travail
- Proxi2P - 7 à 8 personnes par session
- Maxi2P - 12 personnes par session

Maxi2P®

Proxi2P®

Avec une trentaine d'unités mobiles, Si2P intervient dans votre établissement pour former les salariés sur leur lieu de travail. Les unités mobiles Si2P sont équipées pour dispenser les formations théoriques et la mise en pratique dans un même lieu.

3 aires de feu proposant plus de 12 foyers de formation

1 → Une aire de feu « foyers réels » : feu de nappe au sol, de bride de gaz, d'archives...

2 → Une aire de feu polyvalente proposant plusieurs scénarios de départ de feu (feu de friteuse, d'armoire électrique,...).

3 → Une aire de feu propre dédiée à l'espace bureautique (fumée froide et inodore, simulateur d'incendie, simulateur d'ambiance sonore).

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

NOS UNITÉS MOBILES

UNITÉ MOBILE PROXI2P

EFFECTIF DE STAGIAIRES
Jusqu'à 24 stagiaires par 1/2 journée de formation.

TEMPS DE FORMATION
De 1h à 3h par groupe en fonction du programme.

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
NOS UNITÉS MOBILES

UNITÉ MOBILE MAXI2P

EFFECTIF DE STAGIAIRES
Effectif de 12 personnes par session, soit 72 personnes maximum par jour.

TEMPS DE FORMATION
Session de 1h à 3h pour la première intervention, et d'une demi-journée à une journée complète pour la seconde intervention.

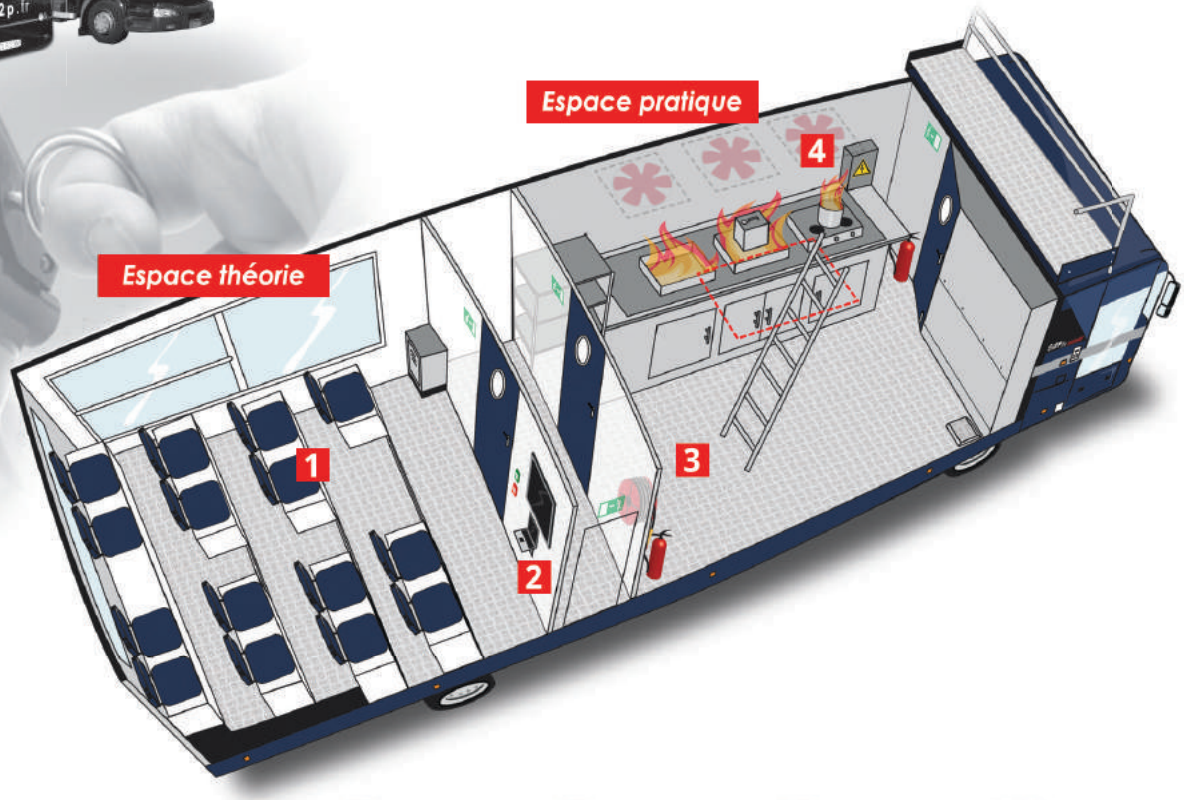

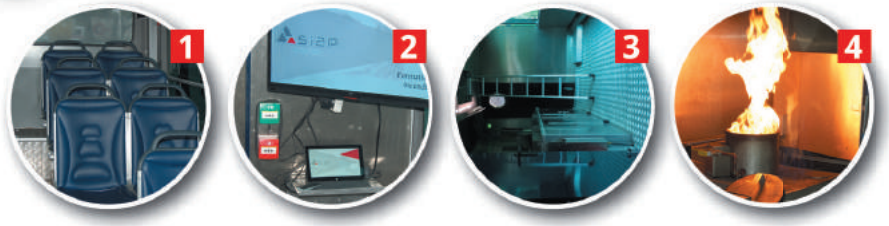

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

PROXI2P - 1H00 - UNITÉ MOBILE DE 7 À 8 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. La conduite à tenir en cas de départ de feu
3. Comment éteindre un départ de feu

Synthèse et bilan de la formation

Jusqu'à **48** stagiaires par jour

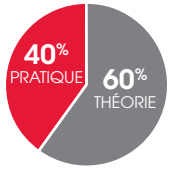

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 sessions de 1h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

PROXI2P - 1H30 - UNITÉ MOBILE DE 7 À 8 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Connaître l'organisation de l'évacuation de son établissement
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. La conduite à tenir en cas de départ de feu
3. Comment éteindre un départ de feu
4. L'évacuation

Synthèse et bilan de la formation

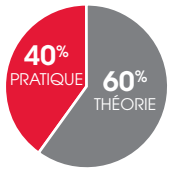

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 1h30
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

PROXI2P - 3H00 - UNITÉ MOBILE DE 7 À 8 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Connaître l'organisation de l'évacuation de son établissement
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Le danger des fumées
3. Comment éteindre un départ de feu
4. L'évacuation
5. Visite commentée des installations de l'entreprise

Synthèse et bilan de la formation

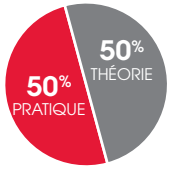

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du Feu à l'incendie

PROXI2P EN TYPE U OU J* - 3H00 - UNITÉ MOBILE DE 7 À 8 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Le danger des fumées
3. Présentation des moyens de premiers secours
4. Exercices de mise en situation sur feux réels
5. La mise en sécurité incendie en type U ou J

Synthèse et bilan de la formation.

***U** (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)
J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

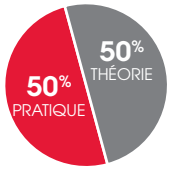

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du Feu à l'incendie

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

MAXI2P - 1H00 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. L'extincteur
3. Exercices pratiques

Synthèse et bilan de la formation

Jusqu'à **72** stagiaires par jour

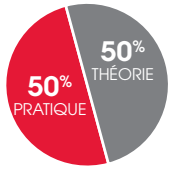

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
6 sessions de 1h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

MAXI2P - 1H30 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Le danger des fumées
3. L'extincteur
4. Exercices pratiques

Synthèse et bilan de la formation

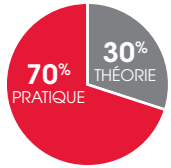

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
4 sessions de 1h30 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

MAXI2P - 3H00 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de manipuler un RIA
- Connaître les principes d'une évacuation

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Le danger des fumées
3. L'organisation de l'évacuation
4. L'extincteur
5. Exercices pratiques
6. Cas concrets

Synthèse et bilan de la formation

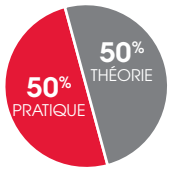

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 3h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du Feu à l'incendie

MAXI2P EN TYPE U* - 1H30 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable de contribuer à la mise en sécurité de l'établissement
- Être capable de manipuler un RIA

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Présentation des moyens de premiers secours
3. L'organisation de la sécurité en type U*
4. Exercices pratiques

Synthèse et bilan de la formation

* **U** (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)

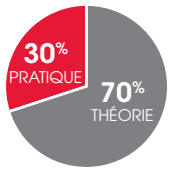

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
4 sessions d'1h30 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule 3 volets

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
PREMIÈRE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

MAXI2P VR - 0H30 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'agir face à un départ de feu en milieu clos
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente
- Être capable d'agir en prévention afin d'éviter l'éclosion d'un feu

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Exercices pratiques en réalité virtuelle
   - Par groupe de 2, les stagiaires réalisent un exercice de chasse aux risques incendie en réalité virtuelle pendant 10min
3. Exercices pratiques en aire de feu
   - Par groupe de 2 les stagiaires avec le formateur apprennent à utiliser les extincteurs sur les mises en situation suivantes pendant 10 min :
     - Extinction d'un feu de carton
     - Extinction d'un feu de liquide
     - Extinction d'un feu de fuite de gaz enflammée
     - Feux d'une étagère de cartons
     - Feux de liquide en nappe sur étagère
     - Feux de liquide dynamique en nappe

Synthèse et bilan de la formation

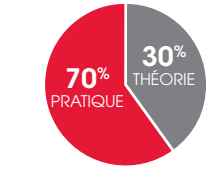

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
12 sessions de 30 min par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du Feu à l'incendie

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SECONDE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

OBJECTIFS :

- Être capable d'utiliser l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en milieu vicié
- Être capable d'effectuer une reconnaissance avec du matériel adapté

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'ARI
2. L'intervention sous ARI

Synthèse et bilan de la formation

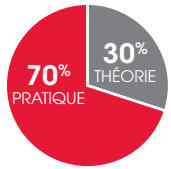

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel progressant en milieu vicié
Aptitude au port de l'ARI
DOCUMENT STAGIAIRE
Diaporama de la formation

FORMATION ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION
À L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MAINE-ET-LOIRE

OBJECTIFS :

- Connaître les risques et phénomènes de l'incendie
- Être capable d'intervenir en sécurité dans un bâtiment en feu ou envahi par les fumées
- Être capable d'intervenir sous protection respiratoire (ARI) et d'effectuer une progression et un sauvetage sécurisés

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. La combustion
2. L'explosion
3. Du feu à l'incendie
4. Les moyens de lutte contre l'incendie
5. Pratique dans la maison du feu de l'EDIS 49
6. Pratique dans le Module d'entraînement au port de l'ARI de l'EDIS 49

Synthèse et bilan de la formation

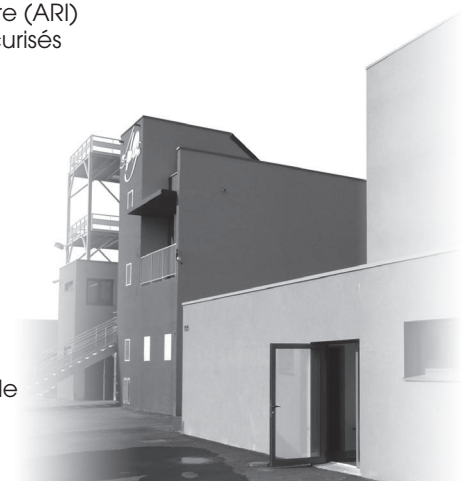

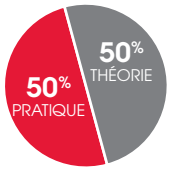

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (12h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Equipe de Sécurité Incendie, personnel ayant suivi la formation EPI
Aptitude au port de l'ARI
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 990 de l'INRS

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SECONDE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en sécurité son établissement et de limiter la propagation de l'incendie à l'extérieur et à l'intérieur
- Être capable d'intervenir sur un incendie en garantissant la sécurité de son intervention et du personnel de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'organisation des secours dans l'entreprise
2. Les limites d'intervention des ESI
3. Maîtriser la propagation de l'incendie en milieu clos
4. Maîtriser la propagation de l'incendie à l'extérieur d'un bâtiment
5. Éteindre des feux avancés
6. Évaluation par QCM (et correction)

Synthèse et bilan de la formation

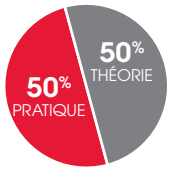

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel ayant suivi la formation EPI 3H
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 990 de l'INRS

RECYCLAGE ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

OBJECTIFS :

- Maintenir le niveau de connaissances et de compétences des ESI

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. QCM d'évaluation préalable à la formation
2. Rappels fondamentaux
3. Maîtriser la propagation de l'incendie en milieu clos
4. Maîtriser la propagation de l'incendie à l'extérieur d'un bâtiment
5. Éteindre des feux avancés

Synthèse et bilan de la formation

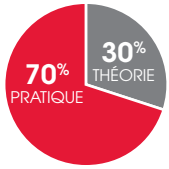

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel ayant suivi la formation EPI 3H
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 990 de l'INRS

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SECONDE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION EN MAXI2P 3H00 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'intervenir sur un incendie en garantissant la sécurité de son intervention et du personnel de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Éteindre des feux avancés
2. Maîtriser la propagation de l'incendie en milieu clos
3. Maîtriser la propagation de l'incendie à l'extérieur d'un bâtiment
4. Évaluation par QCM (et correction)

Synthèse et bilan de la formation

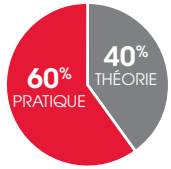

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 3h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel ayant suivi la formation EPI
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret du feu à l'incendie

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION EN MAXI2P 6H00 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Connaître et appliquer les principes de mise en sécurité incendie au sein de son établissement
- Être capable d'intervenir sur un incendie en garantissant la sécurité de son intervention et du personnel de l'établissement

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'organisation des secours dans l'entreprise
2. Les limites d'intervention des ESI
3. Éteindre des feux avancés
4. Maîtriser la propagation de l'incendie en milieu clos
5. Maîtriser la propagation de l'incendie à l'extérieur d'un bâtiment
6. Évaluation par QCM (et correction)

Synthèse et bilan de la formation

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel ayant suivi la formation EPI 3H
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 990 de l'INRS

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SECONDE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

RECYCLAGE ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION EN MAXI2P 3H00 - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Maintenir le niveau de connaissances et de compétences des ESI

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. QCM d'évaluation préalable à la formation
2. Rappels fondamentaux
3. Éteindre des feux avancés
4. Maîtriser la propagation de l'incendie en milieu clos
5. Maîtriser la propagation de l'incendie à l'extérieur d'un bâtiment

Synthèse et bilan de la formation

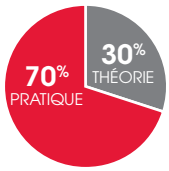

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
2 sessions de 3h00 par jour

PUBLIC CONCERNÉ
Personnel ayant suivi la formation ESI initiale

DOCUMENT STAGIAIRE
Diaporama de la formation

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SECONDE INTERVENTION EN UNITÉ MOBILE

PORT DE L'ARI EN MAXI2P - 3H00
UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable d'utiliser l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en milieu vicié
- Être capable d'effectuer une reconnaissance avec du matériel adapté

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'ARI
2. L'intervention sous ARI

Synthèse et bilan de la formation

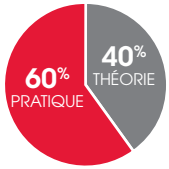

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 3h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel progressant en milieu vicié
Aptitude au port de l'ARI
DOCUMENT STAGIAIRE
Diaporama de la formation

RECYCLAGE ESI (ARI) EN MAXI2P - 3H00
UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en œuvre l'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement
- Être capable d'utiliser l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en milieu vicié
- Être capable d'effectuer une reconnaissance avec du matériel adapté

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Démonstration d'extinction et rappels de sécurité
2. Exercices pratiques d'extinction
3. L'intervention sous ARI
4. Exercices pratiques d'intervention sous ARI

Synthèse et bilan de la formation

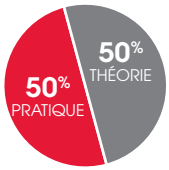

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 3h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Equipe de Sécurité Incendie, personnel ayant suivi la formation ESI et ARI
Aptitude au port de l'ARI

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
ÉVACUATION

L'ÉVACUATION - 2H30

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation de votre établissement et ses particularités
- Être capable d'assurer les missions d'un guide ou d'un serre-file

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Maîtriser l'évacuation
3. Les règles de l'évacuation
4. Les rôles et missions des acteurs de l'évacuation
5. L'organisation de l'évacuation
6. Visite de l'établissement

Synthèse et bilan de la formation

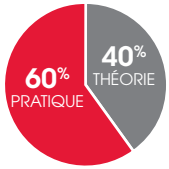

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 2h30
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

L'ÉVACUATION + EXERCICE - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation de votre établissement et ses particularités
- Être capable d'assurer les missions d'un guide ou d'un serre-file

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Maîtriser l'évacuation
3. Les règles de l'évacuation
4. Les rôles et missions des acteurs de l'évacuation
5. L'organisation de l'évacuation
6. Visite de l'établissement
7. Exercice d'évacuation

Synthèse et bilan de la formation

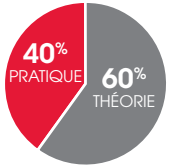

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
ÉVACUATION

L'ÉVACUATION EN TYPE U OU J* - 1H30

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation des ERP de type U ou de type J

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Les règles de l'évacuation en type U
3. L'organisation de l'évacuation
4. Exercices de transfert horizontal

Synthèse et bilan de la formation

*U (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)
J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

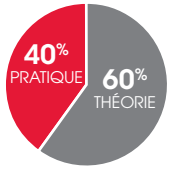

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 1h30
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

L'ÉVACUATION EN TYPE U OU J* - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation des ERP de type U ou de type J
- Être capable d'assurer la mise en sécurité des occupants

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Les ERP
3. Maîtriser l'évacuation
4. Les règles de l'évacuation en type U
5. La mise en sécurité incendie des occupants
6. L'organisation de l'évacuation
7. Visite de l'établissement
8. Exercices de transfert horizontal

Synthèse et bilan de la formation

*U (établissements de soins : hôpitaux, cliniques...)
J (Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maisons de retraite...)

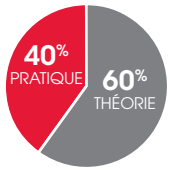

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
ÉVACUATION

EXERCICE D'ÉVACUATION

OBJECTIFS :

- Tester l'efficacité des procédures liées à l'évacuation
- Évaluer les capacités du personnel à évacuer dans l'ordre et le calme

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Prise de contact avec le responsable de l'exercice
2. Visite du site avant l'exercice
3. Mise en place d'un scénario
4. Déclenchement du scénario
5. Analyse du déroulement de l'exercice et de l'organisation de l'évacuation
6. Débriefing
7. Rédaction d'un rapport reprenant le scénario, la chronologie de l'évacuation, les erreurs constatées et les recommandations à suivre
8. Remise du rapport dans un délai de 15 jours maximum

Synthèse et bilan de la formation

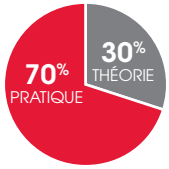

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 exercice par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

GÉRER L'ALARME ET L'ALERTE

OBJECTIFS :

- Être capable de transmettre l'alarme en milieu hospitalier
- Être capable de transmettre l'alerte en milieu hospitalier

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'alarme
2. L'alerte
3. L'organisation des secours en France
4. Exercices pratiques sous forme de cas concrets

Synthèse et bilan de la formation

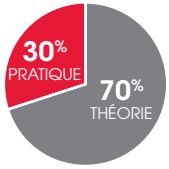

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 1h30 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel spécialement désigné pour gérer l'alarme et l'accueil

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
ÉVACUATION

L'ÉVACUATION EN PROXI 2P - UNITÉ MOBILE DE 7 À 8 PLACES

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation de votre établissement et ses particularités
- Être capable d'assurer les missions d'un guide ou d'un serre-file

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Maîtriser l'évacuation
3. Les règles de l'évacuation
4. Les rôles et missions des acteurs de l'évacuation
5. L'organisation de l'évacuation
6. Exercice d'évacuation du Proxi2p
7. Visite de l'établissement

Synthèse et bilan de la formation

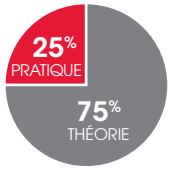

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 2h30
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

L'ÉVACUATION EN MAXI 2P - UNITÉ MOBILE DE 12 PLACES

OBJECTIFS :

- Connaître l'objectif d'une évacuation
- Maîtriser une évacuation et ses règles
- Connaître l'organisation de l'évacuation de votre établissement et ses particularités
- Être capable d'assurer les missions d'un guide ou d'un serre-file

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'objectif d'une évacuation
2. Maîtriser l'évacuation
3. Les règles de l'évacuation
4. Les rôles et missions des acteurs de l'évacuation
5. L'organisation de l'évacuation
6. Exercice d'évacuation du Maxi2p
7. Visite de l'établissement

Synthèse et bilan de la formation

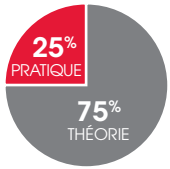

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 sessions de 2h30
par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

EXPLOITATION DU SSI

OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement général d'un système de sécurité incendie
- Savoir exploiter ce système

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Principes fondamentaux de sécurité
2. Sécurité incendie en Établissement Recevant du Public
3. Présentation des matériels constitutifs du SSI
4. Le rôle des personnes devant exploiter le système
5. Mise en situation face à des incidents

Synthèse.

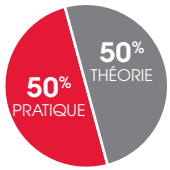

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3h00 par ½ journée
PUBLIC CONCERNÉ
Personne devant exploiter le SSI
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret de la formation

LE RISQUE ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

OBJECTIFS :

- Connaître les principes et mécanismes fondamentaux de l'explosion
- Être capable de travailler en sécurité en présence d'une ATEX

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le risque « Explosion »
2. Les directives ATEX
3. Prévention et Protection
4. Les ATEX liées à votre activité
5. Evaluation de connaissances par QCM

Synthèse et bilan de la formation

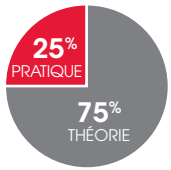

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
CD de la formation

LE PERMIS DE FEU - 3H00

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en place un permis de feu

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le travail par point chaud
2. Le contexte réglementaire et contractuel des permis de feu
3. La réalisation et le suivi du permis de feu
4. Étude de cas d'un poste de soudure

Synthèse et bilan de la formation

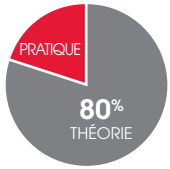

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
CD de la formation

LE PERMIS DE FEU - 6H00

OBJECTIFS :

- Connaître les principes fondamentaux de la combustion
- Connaître les principes fondamentaux de la propagation
- Être capable de mettre en place un permis de feu

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Les principes fondamentaux de la combustion
2. Les principes fondamentaux de la propagation d'un incendie
3. Le travail par point chaud
4. Le contexte réglementaire et contractuel des permis de feu
5. La réalisation et le suivi du permis de feu
6. Étude de cas d'un poste de soudure

Synthèse et bilan de la formation

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnes chargées de surveiller des travaux par points chauds, de remplir les permis de feu, responsable sécurité...
DOCUMENT STAGIAIRE
CD de la formation

ACCESSIBILITÉ DES HANDICAPÉS EN ERP

OBJECTIFS :

- Connaître les obligations réglementaires relatives à l'accessibilité et la sécurité incendie des personnes handicapées dans les ERP
- Être capable de définir les obligations relatives à vos bâtiments

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Les principes de la réglementation incendie
2. La réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées en ERP
3. Étude applicative

Synthèse et bilan de la formation

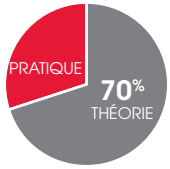

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (12h00)
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
CD de la formation

INFORMER SON PERSONNEL SUR LES RISQUES ATEX

OBJECTIFS :

- Connaître les principes et mécanismes fondamentaux de l'explosion
- Être capable de travailler en sécurité en présence d'une ATEX
- Retranscrire une information sur le risque ATEX

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le risque « Explosion »
2. Les directives ATEX
3. Prévention et Protection
4. Les ATEX liées à votre activité
5. Évaluation de connaissances par QCM
6. Retranscrire une information sur le risque ATEX

Synthèse et bilan de la formation

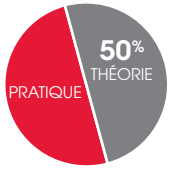

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (12h00)
En option, 1/2 journée d'accompagnement
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
CD de la formation

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

SSIAP

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

SSIAP 1

CONDITIONS D'ACCÈS

- Soit PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit PSE1 ou SST en cours de validité.
- Évaluation de capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.
- Aptitude médicale conforme à l'annexe 7 de l'arrêté du 02/05/05 modifié.

Si exercice de la fonction : recyclage triennal
Sans exercice de la fonction : remise à niveau

67 heures

12 stagiaires maximum

SSIAP 2

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du SSIAP1
- Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.
- Soit PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit PSE1 ou SST en cours de validité.
- Évaluation de capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.
- Aptitude médicale conforme à l'annexe 7 de l'arrêté du 02/05/05 modifié.

Si exercice de la fonction : recyclage triennal
Sans exercice de la fonction : remise à niveau

70 heures

12 stagiaires maximum

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

SSIAP

SSIAP 3

CONDITIONS D'ACCÈS

- Respect des dispositions de l'article 6 § 1 de l'arrêté du 02/05/05 dont par exemple : Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience) ou diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.
- Soit PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit PSE1 ou SST en cours de validité.

Si exercice de la fonction : recyclage triennal
Sans exercice de la fonction : remise à niveau

216 heures

10 stagiaires maximum

RECYCLAGE

CONDITIONS D'ACCÈS

- Titulaire des diplômes SSIAP, d'une équivalence ou des diplômes ERP et IGH de niveaux 1 à 3.

15 stagiaires maximum

REMISE À NIVEAU

CONDITIONS D'ACCÈS

- Titulaire des diplômes SSIAP, d'une équivalence ou des diplômes ERP et IGH de niveaux 1 à 3.
- Qualification de secourisme en cours de validité.
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

15 stagiaires maximum

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SSIAP

SSIAP 1

OBJECTIFS :

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1

Présentation

1. Le feu et ses conséquences
2. Sécurité incendie
3. Installations techniques
4. Rôle et missions des agents de sécurité incendie
5. Concrétisation des acquis

Synthèse et bilan de la formation

Évaluation

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
10 jours (67h00)
hors temps d'examen
PUBLIC CONCERNÉ
Personne souhaitant devenir agent de sécurité
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret SSIAP de France Sélection

SSIAP 2

OBJECTIFS :

- Être titulaire du diplôme SSIAP 2

Présentation

1. Rôle et missions du chef d'équipe
2. Manipulation du système de sécurité incendie
3. Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
4. Chef du poste central de sécurité en situation de crise

Synthèse et bilan de la formation

Évaluation

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
10 jours (70h00)
hors temps d'examen
PUBLIC CONCERNÉ
Personne souhaitant devenir chef d'équipe
DOCUMENT STAGIAIRE
Livret SSIAP de France Sélection

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SSIAP

SSIAP 3

OBJECTIFS :

- Être titulaire du diplôme SSIAP 3

CONTENU DE LA FORMATION :

1. Le feu et ses conséquences
2. La sécurité incendie et les bâtiments
3. Réglementation incendie
4. Gestion des risques
5. Conseil au chef d'établissement
6. Correspondant des commissions de sécurité
7. Management de l'équipe de sécurité
8. Budget du service sécurité

Synthèse et bilan de la formation

Évaluation

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
30 jours (216h00)
hors temps d'examen

PUBLIC CONCERNÉ
Personne souhaitant devenir chef de service

DOCUMENT STAGIAIRE
Livret SSIAP3 de France Sélection

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SSIAP

REMISE À NIVEAU SSIAP 1

OBJECTIFS :

- Remettre à niveau son diplôme SSIAP 1

CONTENU DE LA FORMATION :

1. Poste de sécurité
2. Rondes de sécurité et surveillance des travaux
3. Fondamentaux de sécurité incendie
4. Prévention
5. Mise en situation d'intervention
6. Moyens de secours

Synthèse et bilan de la formation

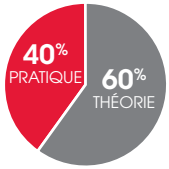

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 jours (21h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Agent de sécurité titulaire du SSIAP 1

REMISE À NIVEAU SSIAP 2

OBJECTIFS :

- Remettre à niveau son diplôme SSIAP 2

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Fondamentaux de sécurité incendie
2. Mise en situation d'intervention
3. Prévention
4. Gestion du PC sécurité
5. Organisation d'une séance de formation
6. L'équipe de sécurité incendie

Synthèse et bilan de la formation

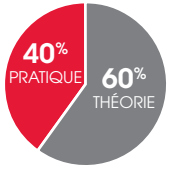

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 jours (21h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Agent de sécurité titulaire du SSIAP 2

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SSIAP

REMISE À NIVEAU SSIAP 3

OBJECTIFS :

- Remettre à niveau son diplôme SSIAP 3

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Documents administratifs
2. Commission de sécurité
3. Réglementation
4. Notions de droit civil et pénal
5. Fonction maintenance
6. Étude de cas
7. L'accessibilité des personnes handicapées
8. Analyse des risques
9. Moyens de secours
10. Organisation d'un service de sécurité incendie

Synthèse et bilan de la formation

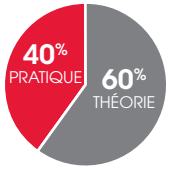

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
5 jours (35h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Agent de sécurité titulaire du SSIAP 3

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SSIAP

RECYCLAGE SSIAP 1

OBJECTIFS :

- Recycler son diplôme SSIAP 1

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Prévention
2. Moyens de secours
3. Mises en situation d'intervention

Synthèse et bilan de la formation

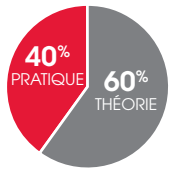

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (14h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Agent de sécurité titulaire du SSIAP 1

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

LA FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
SSIAP

RECYCLAGE SSIAP 2

OBJECTIFS :

- Recycler son diplôme SSIAP 2

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Prévention
2. Moyens de secours
3. Gestion du PC sécurité
4. Organiser une séance de formation
5. L'équipe de sécurité incendie

Synthèse et bilan de la formation

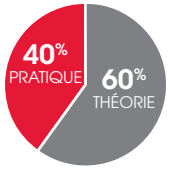

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (14h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Agent de sécurité titulaire du SSIAP 2

RECYCLAGE SSIAP 3

OBJECTIFS :

- Recycler son diplôme SSIAP 3

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Réglementation
2. Notions de droit civil et droit pénal
3. Fonction maintenance
4. Étude de cas
5. L'accessibilité des personnes handicapées
6. Analyse des risques
7. Moyens de secours

Synthèse et bilan de la formation

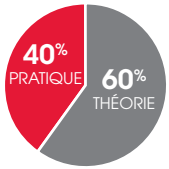

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 jours (21h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Agent de sécurité titulaire du SSIAP 3

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

La sécurité sociale dénombre, en moyenne, 3000 accidents du travail et plus de 200 maladies professionnelles par jour de travail. Si la tendance est à la baisse pour les accidents du travail, malheureusement celle-ci est à la hausse pour les maladies professionnelles (essentiellement à cause des affections péri-articulaires : plus de 40000 déclarations en 2015 !)

La prévention des accidents du travail et maladies professionnelles demeurent donc une priorité nationale et en particulier la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques).

Au-delà de l'enjeu économique (augmentation des cotisations sociales, remplacement du personnel, bris de matériel, clients mécontents,...) les accidents du travail et maladies professionnelles sont souvent à l'origine de la souffrance et de l'absence des salariés dont les répercutions sont multiples pour l'entreprise :

- baisse de la productivité,
- détérioration du climat social,
- augmentation du stress,
- mouvements sociaux,
- baisse de la créativité, ...

Ces répercutions mettent souvent du temps à se manifester. Malheureusement une fois en place le retour à la normale est souvent compliqué. La formation de vos collaborateurs permettra de les rendre acteurs de leur propre sécurité et de celle des autres, facilitant ainsi la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles au sein de votre établissement.

COURBE DE PROGRESSION DES MALADIES PROFESSIONNELLES

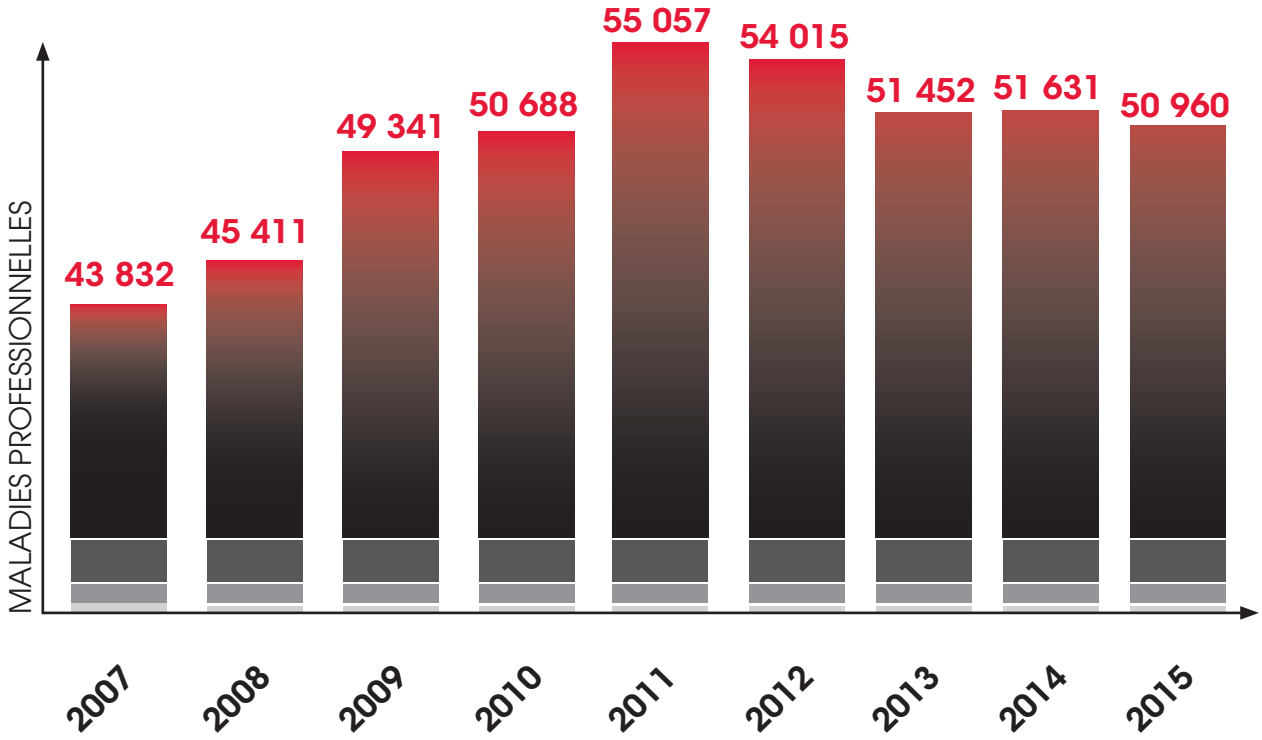

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

SECOURISME

FORMATION INITIALE SST

OBJECTIFS :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (12h00)
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule de l'INRS

CONTENU DE LA FORMATION :

Première 1/2 journée

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

Seconde 1/2 journée

- Les actions «protéger, examiner, faire alerter/ alerter, secourir»

Troisième 1/2 journée

- Les actions «secourir-suite»

Quatrième 1/2 journée

- Les actions «secourir - suite et fin»
- Épreuves certificatives
- Bilan de la formation

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - SST

OBJECTIFS :

- Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale

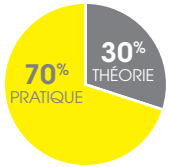

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 jour (7h00)
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST

CONTENU DE LA FORMATION :

Première 1/2 journée

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

Seconde 1/2 journée

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Epreuves certificatives (1 heure env.)
- Bilan de formation

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

INITIATION AU SECOURISME

OBJECTIFS :

- Être capable de réaliser une action de protection efficace
- Être capable d'appeler les secours appropriés
- Connaître la conduite à tenir en présence d'un malaise ou d'un accident du travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Protéger
2. Alerter les secours appropriés
3. Que faire en cas de malaise ?
4. Que faire en cas d'accident du travail ?

Synthèse et bilan de la formation

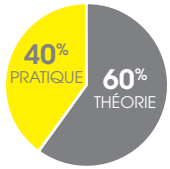

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

PRÉVENTION DES TMS LIÉS AU PORT DE CHARGES - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
- Connaître les conséquences pour sa santé du port de charge en fardeau
- Être capable de porter en fardeau des charges en appliquant les principes d'économie d'effort

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Notions d'anatomie et de physiologie
2. Le travail de la colonne vertébrale
3. Analyse des postes de travail et application des principes

Synthèse et bilan de la formation

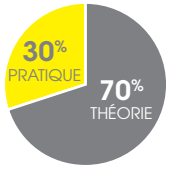

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 6040 de l'INRS, diaporama de la formation sur CD

PRÉVENTION DES TMS LIÉS AU PORT DE CHARGES - 6H00

OBJECTIFS :

- Connaître les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
- Connaître les conséquences pour sa santé du port de charge en fardeau
- Être capable de porter en fardeau des charges en appliquant les principes d'économie d'effort

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'importance du risque
2. Notions d'anatomie et de physiologie
3. Le travail de la colonne vertébrale
4. Analyse des postes de travail et application des principes d'économie d'effort propres à l'activité

Synthèse et bilan de la formation

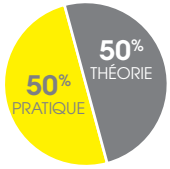

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 6040 de l'INRS, diaporama de la formation sur CD

PRÉVENTION DES TMS
MANIPULATION DE CHARGES ET UTILISATION D'OUTILS - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
- Connaître les conséquences pour sa santé du port de charge en fardeau
- Être capable de porter en fardeau des charges en appliquant les principes d'économie d'effort

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Notions d'anatomie et de physiologie
2. Le travail de la colonne vertébrale
3. Travailler avec des outils électroportatifs
4. Travailler avec un escabeau ou une échelle
5. Travailler avec un transpalette

Synthèse et bilan de la formation

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

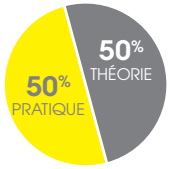

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 35 et ED 6040 de l'INRS, diaporama de la formation sur CD

PRÉVENTION DES TMS
MANIPULATION DE CHARGES ET UTILISATION D'OUTILS - 6H00

OBJECTIFS :

- Connaître les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
- Connaître les conséquences pour sa santé du port de charge en fardeau
- Être capable de porter en fardeau des charges en appliquant les principes d'économie d'effort

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'importance du risque
2. Notions d'anatomie et de physiologie
3. Le travail de la colonne vertébrale
4. Travailler avec des outils électroportatifs
5. Travailler avec un escabeau ou une échelle
6. Travailler avec un transpalette

Synthèse et bilan de la formation

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

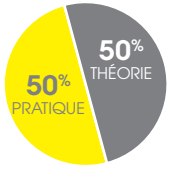

VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 35 et ED 6040 de l'INRS, diaporama de la formation sur CD

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

PRÉVENTION DES TMS LIÉS AU TRAVAIL SUR ÉCRAN - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
- Connaître les conséquences pour sa santé de la prise de mauvaises postures sur son poste
- Être capable d'aménager son poste en fonction de ses possibilités
- Être capable d'adopter une posture correcte sur son poste

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Notions d'anatomie et de physiologie
2. Le travail sur écran
3. Analyse des postes de travail et application des principes

Synthèse et bilan de la formation

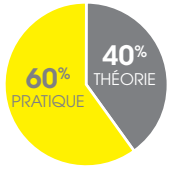

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 922, ED 923 et ED 70 de l'INRS, diaporama de la formation sur CD

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

PRÉVENTION DES TMS LIÉS AU TRAVAIL SUR ÉCRAN - 6H00

OBJECTIFS :

- Connaître les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
- Connaître les conséquences pour sa santé de la prise de mauvaises postures sur son poste
- Être capable d'aménager son poste en fonction de ses possibilités
- Être capable d'adopter une posture correcte sur son poste

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'importance du risque
2. Notions d'anatomie et de physiologie
3. Le travail sur écran
4. Analyse des postes de travail et application des principes d'économie d'effort propres à l'activité

Synthèse et bilan de la formation

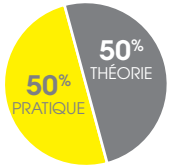

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 922, ED 923 et ED 70 de l'INRS

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

MAL DE DOS - MODE D'EMPLOI

OBJECTIFS :

- Connaître les notions de psycho-physiologie du dos
- Connaître les conséquences pour sa santé des mauvais gestes et postures du quotidien
- Être capable de préserver son corps et de renforcer sa colonne vertébrale

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation
Préalable à la formation : Avoir lu le fascicule Face au dos de la CRAMIF et répondu au questionnaire joint.

1. Notions d'anatomie et de physiologie du dos
2. Le mal de dos au travail
3. Mieux prévenir et gérer son mal de dos

Synthèse et bilan de la formation avec un responsable

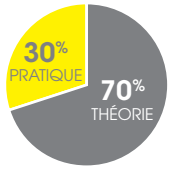

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Tout le personnel de l'établissement
DOCUMENT STAGIAIRE
Face au dos de la CRAMIF, Mal de dos, mode d'emploi de l'INRS

MAL DE DOS ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Connaître les notions de psycho-physiologie du dos
- Connaître les conséquences pour sa santé des mauvais gestes et postures du quotidien
- Être capable de préserver son corps et de renforcer sa colonne vertébrale

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Notions d'anatomie et de physiologie du dos
2. Le stress, un facteur aggravant du mal de dos : comment s'en préserver ?
3. Nutrition, sommeil et activité physique : les garants d'un dos performant

Synthèse et bilan de la formation

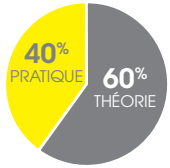

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Tout le personnel de l'établissement
DOCUMENT STAGIAIRE
Face au dos de la CRAMIF, Mal de dos, mode d'emploi de l'INRS

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL
RISQUES CHIMIQUES

LES RISQUES CHIMIQUES

OBJECTIFS :

- Connaître vos risques spécifiques
- Être capable d'utiliser l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en milieu vicié

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Vos risques spécifiques
2. L'ARI
3. L'intervention sous ARI

Synthèse et bilan de la formation

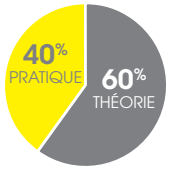

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel progressant en milieu vicié

CONNAÎTRE SON RISQUE CHIMIQUE

OBJECTIFS :

- Connaître les étiquettes
- Connaître la dangerosité de ses produits

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Connaître les étiquettes
2. Connaître la dangerosité de ses produits

Synthèse et bilan de la formation

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel exposé à un risque chimique
DOCUMENT STAGIAIRE
Fournir les FDS au formateur au moins 15 jours avant la formation

COMPRENDRE SON RISQUE CHIMIQUE

OBJECTIFS :

- Connaître et comprendre les données techniques
- Être capable d'utiliser et de comprendre une FDS (fiche donnée de sécurité)
- Être capable de neutraliser ou de diminuer les effets d'un produit dangereux

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Comprendre les données techniques
2. Comprendre les étiquettes
3. La fiche donnée de sécurité
4. La conduite à tenir pour chaque produit ou famille de produits
5. Exercices

Synthèse et bilan de la formation

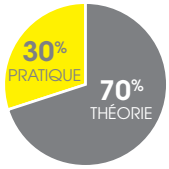

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel exposé à un risque chimique

CERTIFICAT D'APTITUDE À TRAVAILLER EN ESPACE CONFINÉ DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OBJECTIFS :

CATEC® s et i
Surveillant / Intervenant

- Repérer les risques spécifiques liés aux interventions en espace confiné et respecter la (les) procédure (s) préalable(s) à toute intervention
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon fonctionnement, utiliser les moyens de communication

CATEC® s - Surveillant

- Assurer une surveillance constante et veiller aux bonnes conditions de l'intervention
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours

CATEC® i - Intervenant

- S'acquitter de manière sécuritaire des tâches qui lui sont confiées pour le travail dans ces espaces
- Maîtriser les procédures d'évacuation
- Maîtriser les procédures d'alerte : identification d'un danger et communication avec le surveillant

MAC MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Descriptif des prérequis & de l'aptitude médicale pour le maintien-actualisation des compétences :

Les formations au titre du maintien-actualisation des compétences comportent les mêmes exigences que pour l'inscription à une première formation. Seront de plus précisées :

- les formations déjà suivies au titre de dispositif CATEC® : certificat obtenu CATEC® et rôle;
- les activités dans le domaine depuis 3 ans.

Cas des salariés formés dans le délai de 3 ans précédant la mise en place du dispositif CATEC® :

Pour permettre aux salariés ayant déjà suivi des formations pratiques proches de celles du référentiel CATEC®, il peut être admis de s'inscrire au maintien-actualisation des compétences sur justification :

- des prérequis du CATEC®;
- du suivi d'une formation similaire (avec programme de formation et avis de l'organisme joint);
- des activités menées dans le domaine les trois années précédant le renouvellement & formation continue.

Formations dispensées par Promat Formation (76) - Numéro d'habilitation : 043/2018/CATEC-2/00

INFORMATIONS CATEC®

VOLUME HORAIRE
1 session de 7h00 par jour

PUBLIC CONCERNÉ
Toute personne chargée d'assurer le rôle de surveillant et ou d'intervenant et d'accompagnateur dans les espaces confinés des ouvrages d'eau et d'assainissement

PRÉ REQUIS (1 JOUR)
Aptitude médicale spécifique
Connaissance des détecteurs gaz
Formation au port du harnais
Formation à l'intervention en tripode
Formation à l'utilisation du masque auto-sauveteur

EFFECTIF MAXI
8 personnes

CATEC® et MAC

RÉFÉRENT À LA PRÉVENTION DES TMS

OBJECTIFS :

- Être capable de caractériser l'activité physique dans sa situation de travail
- Être capable de situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques
- Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Être capable de détecter les risques d'atteintes à sa santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminants de son activité physique
- Être capable de proposer des améliorations de sa situation à partir des déterminants identifiés, participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Caractériser l'activité physique dans sa situation de travail
2. Situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques
3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant

   les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
4. Détecter les risques d'atteintes à sa santé et les mettre en lien avec les éléments déterminants de son activité physique
5. Proposer des améliorations de sa situation à partir des déterminants identifiés, participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation
6. Construction et animation d'un scénario pédagogique

Synthèse de fin de formation

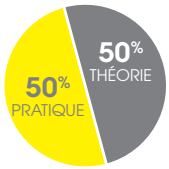

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 jours (18h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Personnel désigné de votre établissement
DOCUMENT STAGIAIRE
Fascicule de formation

L'APPROCHE ERGONOMIQUE DU POSTE DE TRAVAIL - 3H00

OBJECTIFS :

- Connaître les principes de l'ergonomie
- Être capable d'appliquer les principes de l'ergonomie dans son entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Accès et circulation
2. Communications
3. Contraintes de temps
4. Nuisances physiques et chimiques
5. Informations
6. Manutention et efforts
7. Dimensionnement et postures
8. Étude de cas

Débriefing de fin de stage

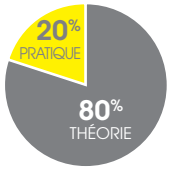

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée

PUBLIC CONCERNÉ
Acteur de la sécurité en entreprise

DOCUMENT STAGIAIRE
ED 79 de l'INRS

ÉLABORER UN PLAN DE PRÉVENTION

OBJECTIFS :

- Intégrer la démarche aboutissant à l'élaboration du plan de prévention
- Connaître le cadre réglementaire et les objectifs du décret du 20 février 1992
- Connaître les rôles des différents intervenants (entreprises utilisatrices, entreprises extérieures, CHSCT ET CSE)
- Savoir mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche (visites préalables, analyse des risques liés à la co-activité, élaboration du plan de prévention...) et comprendre les responsabilités

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Les étapes préalables au plan de prévention
2. Les réunions et visites préalables
3. La rédaction du plan de prévention
4. La rédaction du protocole de sécurité
5. Les responsabilités face au plan de prévention

Synthèse et bilan de la formation

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

L'ARBRE DES CAUSES

OBJECTIFS :

- Être capable d'appliquer la méthodologie de l'arbre des causes à un accident

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. L'enquête post-accident
2. Cas d'un accident « d'école »
3. La recherche de solutions
4. Cas d'un accident « concret »

Débriefing de fin de stage

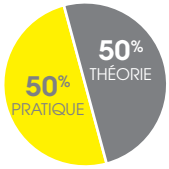

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Public connaissant les principes de la méthode
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 833 de l'INRS

LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT

OBJECTIFS :

- Être capable de reconnaître les dysfonctionnements et les situations à risque et proposer des améliorations dans son environnement de travail
- Être capable de décrire les principales causes d'accidents et les mécanismes de l'enchaînement de ces causes
- Être capable d'énoncer les moyens de prévention face aux principaux risques professionnels
- Être capable d'aménager son poste en fonction de ses possibilités

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le mécanisme de l'apparition de l'accident selon l'INRS
2. Mieux prévenir l'accident
3. Être acteur de sa sécurité

Bilan de la formation

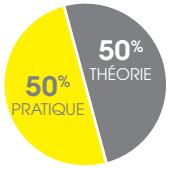

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Tout le personnel de l'établissement
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 79 de l'INRS

CSE : Comité Social Économique

Dans le cadre des ordonnances de la loi Travail n°1386 du 23 septembre 2017 relatives à la nouvelle organisation du dialogue social et économique, les instances représentatives du personnel (IRP) ont évolué !

LES DATES :

CONTENU DE LA FORMATION :

CAS N°1 : VOTRE INSTANCE A ÉTÉ ÉLUE AVANT LE 1ER JANVIER 2018

ⓘ Les mandats sont en cours et continueront sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2019 sous forme de CHSCT.

CAS N°2 : LES MANDATS DE VOTRE INSTANCE PRENNENT FIN AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE

ⓘ L'élection de votre nouvelle instance sera donc sous la forme d'un CSE

POUR VOUS ACCOMPAGNER, SI2P VOUS PROPOSE :

Parce qu'en tant que chef d'établissement, vous avez l'obligation de faire fonctionner vos instances représentatives du personnel (IRP) donc de vous assurer des compétences de vos élus.

CAS N°1 : VOTRE INSTANCE A ÉTÉ ÉLUE AVANT LE 1ER JANVIER 2018

De former les membres de votre instance sur les sujets relatifs au CHSCT.

CAS N°2 : LES MANDATS DE VOTRE INSTANCE PRENNENT FIN AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE

De former les membres de votre instance CSE dans votre établissement ou dans un de nos centres.

FORMATIONS CSE RELATIVES À LA SSCT

La mise en place du CSE est obligatoire pour toutes les entreprises d'au moins 11 salariés. Les entreprises qui n'ont pas aujourd'hui de représentants du personnel devront mettre en place un comité social et économique dès l'instant qu'elles emploient, sans discontinuité depuis 12 mois, au moins 11 personnes.

L'ordonnance Macron impose la création au sein du CSE d'une commission Santé Sécurité Conditions de Travail. Celle-ci doit être mise en place dans les entreprises ou établissements distincts d'au moins 300 salariés, dans les établissements comprenant une installation nucléaire et les sites Seveso.

OBJECTIFS :

Former les membres du CSE ou du CSSCT à :

- déceler et mesurer les risques professionnels
- analyser les conditions de travail
- initier les membres aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et les conditions de travail

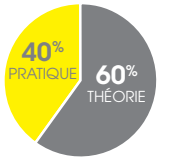

CSE MOINS DE 300 SALARIÉS (RELATIF À LA SSCT)

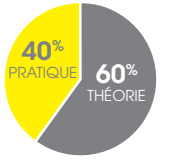

CSSCT MOINS DE 300 SALARIÉS

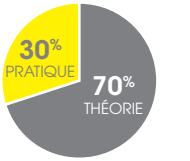

CSSCT À PARTIR DE 300 SALARIÉS

FORMATIONS CHSCT – 3 OU 5 JOURS

OBJECTIFS :

- Être capable de déceler et de mesurer les risques professionnels
- Être capable d'analyser les conditions de travail
- Connaître le cadre général de l'action du CHSCT
- Être capable de mener à bien les tâches et activités formelles découlant des missions du CHSCT
- Connaître les principes fondamentaux de la prévention du travail des seniors, des risques psycho-sociaux, des TMS et des risques chimiques

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Conséquences des accidents
2. La composition du CHSCT
3. Le cadre d'action du CHSCT
4. Analyse des accidents et des incidents
5. De la détection des problèmes à leur analyse
6. Les changements dans les situations de travail
7. Les aspects psycho-sociologiques au travail
8. Le travail des seniors
9. La prévention des TMS
10. Le risque chimique en entreprise
11. Ordre du jour et autres

Synthèse et bilan de la formation

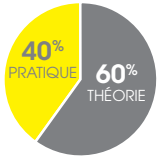

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
3 jours (18h00) / 5 jours (30h00)

PUBLIC CONCERNÉ
Les membres du CHSCT et les ressources humaines

DOCUMENT STAGIAIRE
ED 833 de l'INRS, livret « le CHSCT »
ED 833, ED 896 et ED 110 de l'INRS, CD avec diaporama de la formation

LE TRAVAIL DES SENIORS - PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE

OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux et contraintes du travail des seniors
- S'informer sur les pistes et outils de prévention

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Objectifs et enjeux
2. Les raisons du vieillissement
3. Les effets du travail sur le vieillissement
4. Les principales pistes de prévention
5. Les outils
6. La réglementation

Conclusion

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
CHSCT, Manager
de l'entreprise
ET CSE

SENSIBILISATION AU PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

OBJECTIFS :

- Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'utilité de porter des EPI

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Discussion sur le port des EPI dans l'entreprise
2. Les accidents dans l'entreprise
3. Obligations réglementaires
4. Conséquences physiques de l'absence d'EPI
5. Coût d'un accident du travail pour le salarié
6. Les consignes de sécurité générales

Synthèse et bilan de la formation

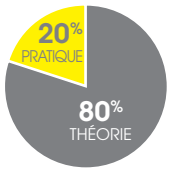

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
3 sessions de 1h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble du personnel
portant des EPI

HARCÈLEMENT MORAL ET VIOLENCES AU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Savoir identifier les conséquences du harcèlement moral et des violences au travail
- Connaître les conséquences du harcèlement moral et des violences au travail
- Savoir prévenir les conséquences du harcèlement moral et des violences au travail
- Savoir agir face au harcèlement moral et aux violences au travail

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Le harcèlement moral et les violences au travail
2. Les conséquences
3. Le cadre réglementaire
4. Réagir à une situation de violence
5. Prévenir les comportements hostiles

Synthèse et bilan de la formation

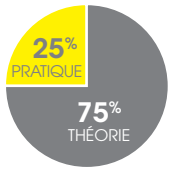

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Manager de l'entreprise, CHSCT ET CSE
DOCUMENT STAGIAIRE
ED 896 de l'INRS

SENSIBILISATION AUX RISQUES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

OBJECTIFS :

- Connaître les risques psycho-sociologiques
- Connaître le contexte réglementaire
- Être capable d'évaluer les risques psycho-sociologiques
- Être capable de prévenir des risques psycho-sociologiques en entreprises

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Généralités sur la santé mentale
2. Stress
3. Harcèlement
4. Violence

Synthèse et bilan de la formation

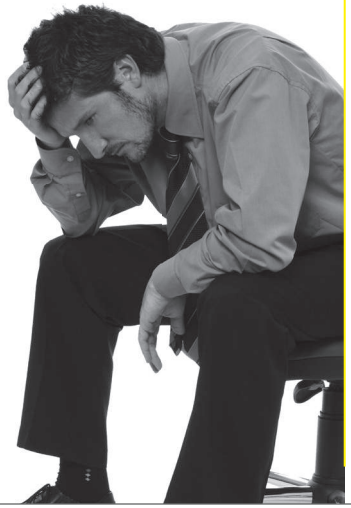

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00 par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
Manager de l'entreprise, CHSCT et CSE

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

FORMATIONS HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

Équipés d'outils de formation innovants (valise pédagogique VALHABILIS, supports de formation HABILEC 6 intégrant des animations 3D, des vidéos), nous apportons à vos équipes les connaissances et gestes techniques indispensables à leurs missions.

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe permet de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

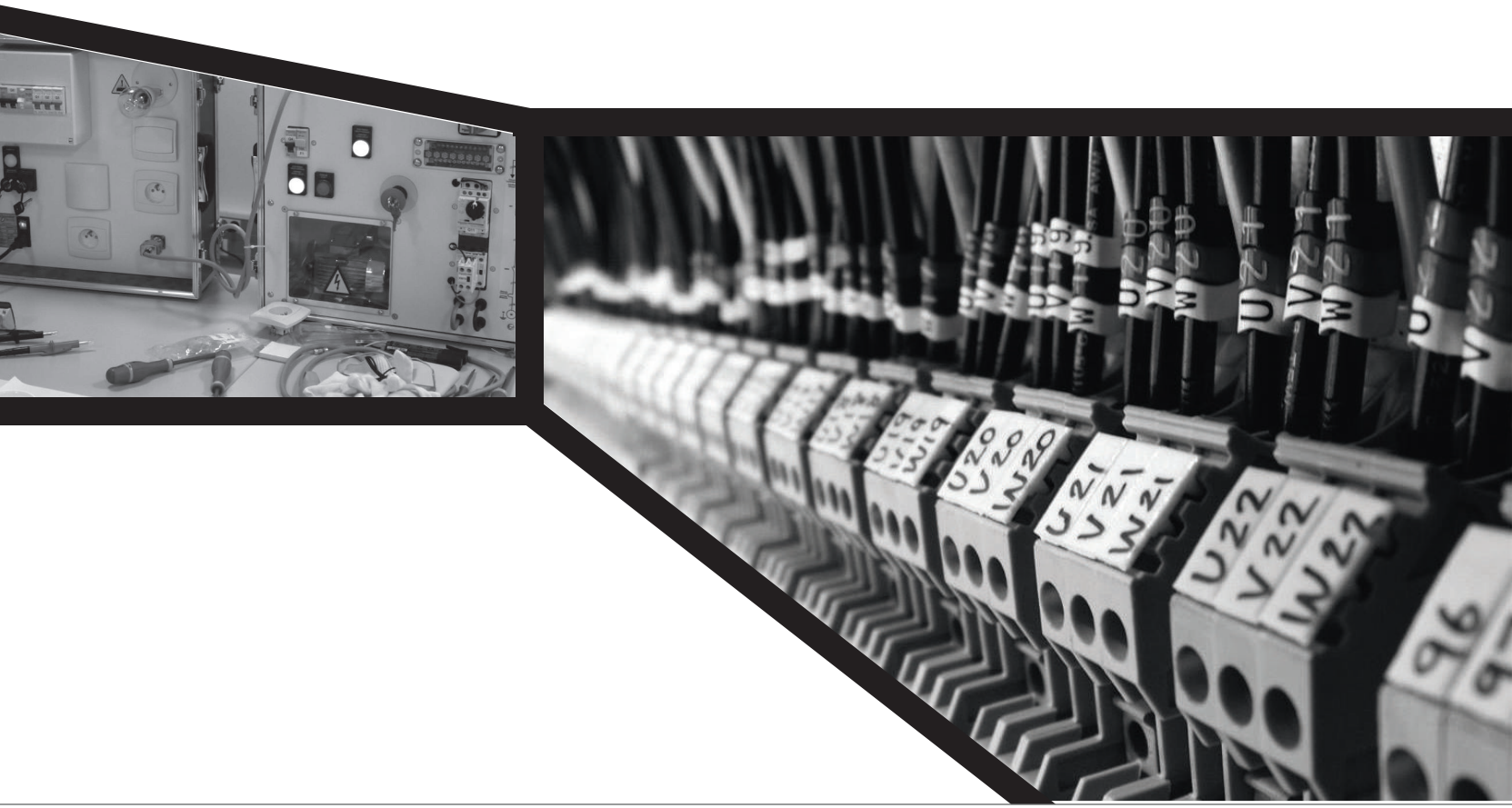

DES FORMATIONS E-LEARNING DÉDIÉES À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Si2P conçoit des sessions de formation adaptées aux besoins de chacun, en formule mixte, associant présentiel et formation à distance. La pédagogie proposée permet à l'apprenant de gérer son apprentissage de manière autonome. Il bénéficie toutefois de l'appui d'un formateur-tuteur qui l'accompagne tout au long de la formation.

Les sessions se composent :

- d'un module d'évaluation en ligne,
- d'une formation théorique distancielle. L'apprenant dispose d'un accès à notre plate-forme, pour réaliser son parcours pédagogique avec l'accompagnement individualisé de nos tuteurs,
- d'études de cas et d'exercices pratiques en entreprise, ou en centre de formation.

La formation peut être mise en place dès le premier stagiaire, sans contrainte géographique ou organisationnelle. Une interface Internet personnalisée permet d'accéder au module d'évaluation qui confirme le niveau du stagiaire et l'habilitation envisagée au regard de sa fonction et des tâches qui lui sont confiées. L'assistance du tuteur-formateur est alors opérationnelle. La formation théorique peut être dispensée via l'interface Internet, ou en présentielle, à partir de 6 stagiaires.

La formation est complétée par des études de cas et mises en situation pratiques, suivies d'une évaluation. Le formateur émet alors un avis écrit qui permet au chef d'entreprise d'habiliter en conséquence son personnel.

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

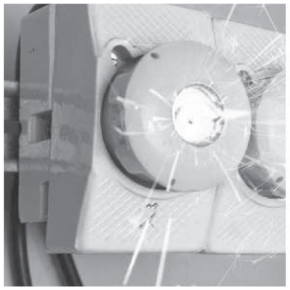

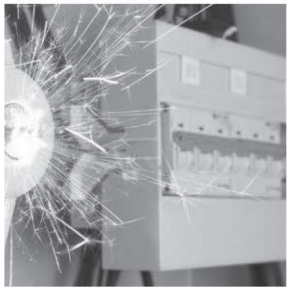

La gravité des accidents liés au risque électrique reste élevée. Les arrêts de travail d'origine électrique sont d'ailleurs 26 fois plus mortels que les arrêts de travail classiques.

LA FORMATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE EST OBLIGATOIRE

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui interviennent sur les installations électriques ou à leur voisinage (articles R4544-9 à R4544- 11 du code du travail).

ÉVALUATION DES BESOINS

Tous les salariés ne sont bien évidemment pas confrontés au même niveau de risque. La norme NF C18-510 fixe le type d'habilitation en fonction de la nature des opérations.

NIVEAU D'HABILITATIONS	NATURE DES OPÉRATIONS
B0/H0/H0V Exécutant	Effectuer des travaux d'ordre non électrique à proximité (B0/H0) ou au voisinage (H0V) d'installations électriques
B0/H0/H0V Chargé de chantier	Effectuer ou diriger des travaux d'ordre non électrique à proximité (B0/H0) ou au voisinage (H0V) d'installations électriques
BS	Interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif)
BE Manœuvre	Manœuvres de matériel électrique
BE Mesurage BE Vérification	Opération de mesurage et vérification sur installations ou équipements électriques
BR	Intervention de maintenance et dépannage des installations électriques basse tension
BC	Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique
B1 B1V B2 B2V B2V Essai	Travaux (neufs) sur les ouvrages et installations électriques
BE Essai	Opérations de type essais sur installations ou équipements électriques

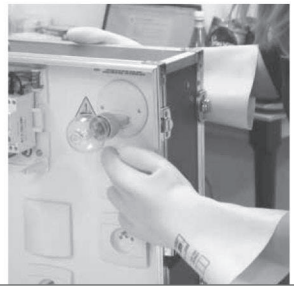

LA FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

TYPES D'OPÉRATIONS	FORMATION INITIALE	RECYCLAGE
	DURÉE	DURÉE
Accès à des zones réservées aux électriciens pour réaliser des travaux d'ordre non électrique (peinture,maçonnerie, nettoyage...)	1 jour	1 jour
Organisation des travaux d'ordre non électrique, délimitation d'une zone de travail	1,5 jour	1 jour
Opérations de remplacement et de raccordement simple (prises, interrupteur, convecteur...)	2 jours	1,5 jour
Réarmement d'un disjoncteur, relais thermique... Mise hors ou sous tension d'un équipement, d'une installation	2 jours	1,5 jour
Mesurage de grandeurs électriques, ou physiques (distance, températures...)	2,5 jours	1,5 jour
Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits électriques. L'opérateur peut effectuer des consignations pour son propre compte, ou pour un tiers sous ses ordres	3 jours	1,5 jour
Une personne habilitée BC effectue ou fait effectuer la consignation électrique et prend les mesures de sécurité correspondantes, après avoir obtenu l'accord du chargé d'exploitation ou du chef d'établissement	2,5 jours	1,5 jour
Création, modification d'une installation, remplacement d'un coffret, d'une armoire...	3 jours	1,5 jour
Conception d'équipement, prototypage, modification d'appareil de laboratoire	3 jours	1,5 jour

Un recyclage est nécessaire tous les 3 ans, quel que soit le type d'habilitation

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION

Chaque année, on dénombre en moyenne 8300 accidents avec arrêt de travail pour les conducteurs de chariots automoteurs de manutention, 580 avec séquelles, 10 salariés tués. Dans un cas sur deux, le décès est lié au renversement latéral du chariot.

Former aux CACES®, pour la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage et à la manutention, pour répondre au code du travail qui impose une formation adéquate ; permettre aux chefs d'entreprise de délivrer des autorisations de conduite ou d'intervention par exemple à proximité des réseaux ; réaliser le contrôle des connaissances et du savoir-faire permettent une conduite en toute sécurité et la possibilité de monter en compétences.

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION
CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

CACES® R489 CHARIOTS AUTOMOTEURS

La recommandation R489 est destinée à tous les utilisateurs de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

OBJECTIFS :

- Acquérir les règles élémentaires pour conduire un chariot en sécurité
- Être capable de mettre en oeuvre les connaissances nécessaires à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté, conformément aux dispositions de la recommandation R489 de la CNAM

Catégorie 1A :
Transpalette à conducteur porté
(Hauteur de levée ≤ 1,20 m)

Catégorie 1B :
Gerbeurs à conducteur porté
(Hauteur de levée > 1,20 m)

Catégorie 2A :
Chariots à plateau porteur
Capacité de charge ≤ 2 tonnes

Catégorie 2B :
Chariots tracteurs industriels
Capacité de traction ≤ 25 tonnes

Catégorie 3 :
Chariots élévateurs frontaux en porte à faux
Capacité nominale ≤ 6 tonnes

Catégorie 4 :
Chariots élévateurs frontaux en porte à faux
Capacité nominale > 6 tonnes

Catégorie 5 :
Chariot élévateur à mât rétractable

Catégorie 6 :
Chariots élévateurs à poste de conduite élevable
Hauteur de levée > 1,20 m

Catégorie 7 :
Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories

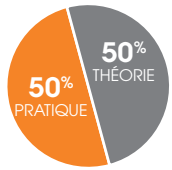

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Avoir plus de 18 ans, comprendre et parler français

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 5 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION

CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

CONTENU DE LA FORMATION :

THÉORIQUE

- Réglementation applicable à l'utilisation d'un chariot automoteur
- Rôle et responsabilité du conducteur
- Technologie et environnement des chariots automoteurs
- Vérifications journalières
- Utilisation et conduite en sécurité
- Risques liés au transport de charges...

PRATIQUE

- Vérifications journalières en début et fin de poste
- Déplacement à vide et en charge
- Prise et transport de charges
- Chargement et déchargement d'un véhicule depuis un quai...

Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par un testeur certifié.

Formations mises en place sur nos sites de Évreux (27), Veigné (37), Salaise-sur-Sanne (38), Saint-Étienne (42), Saint-Jean-Bonnefonds (42), Saint-Melaine sur Aubance (49), Rixheim (68) et Rouen (76).

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance entre cours et exercices pratiques

Approche collective et face-à-face individualisé

Un chariot minimum par catégorie, une aire d'évolution dégagée, des charges diverses, plan incliné, camion remorque et porte-char (pour catégorie 6), palettier

Salles de formation équipées, moyens audiovisuels appropriés

12 **SESSIONS**

CALENDRIER de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

CACES® R486 PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

La recommandation R486 est destinée à tous les utilisateurs de Plates-Formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)

OBJECTIFS :

- Acquérir les règles élémentaires pour conduire un PEMP en sécurité
- Être capable de mettre en oeuvre les connaissances nécessaires à la conduite des Plates-Formes Élévatrices Mobiles de Personnes, conformément aux dispositions de la recommandation R486 de la CNAM

Catégorie A de type 1 et 3 :

PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plateforme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plateforme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale).

Catégorie B de type 1 et 3 :

Toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle).

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

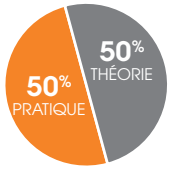

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Avoir plus de 18 ans, comprendre et parler français

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 5 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

12
SESSIONS

CALENDRIER
de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION

PEMP

CONTENU DE LA FORMATION :

THÉORIQUE

- Rappel des principales règles du code de la route
- Technologie des PEMP
- Consignes générales de sécurité
- Balisage de la zone d'évolution
- La législation et la profession
- La sécurité...

PRATIQUE

- Prise de poste
- Balisage de la zone d'évolution
- Déplacement de la plate-forme de travail dans l'espace
- Circulation plate-forme en élévation
- Manoeuvres de secours
- Opérations de fin de poste...

Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par un testeur certifié.

Formations mises en place sur nos sites de Évreux (27), Veigné (37), Salaise-sur-Sanne (38), Saint-Étienne (42), Saint-Jean-Bonnefonds (42), Saint-Melaine sur Aubance (49), Rixheim (68) et Rouen (76).

INFORMATIONS

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance entre cours et exercices pratiques

Approche collective et face-à-face individualisé

Une Plate-Forme Élévatrice Mobile de Personnes par catégorie, une aire d'évolution dégagée

Salles de formation équipées, moyens audiovisuels appropriés

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION
ENGINS DE CHANTIER

CACES® R482 ENGINS DE CHANTIER

La recommandation R482 est destinée à tous les utilisateurs d'engins de chantier.

OBJECTIFS :

- Acquérir les règles élémentaires pour conduire un engin en sécurité
- Être capable de mettre en oeuvre les connaissances nécessaires à la conduite des engins de chantier, conformément aux dispositions de la recommandation R482 de la CNAM

Catégorie A :
Tracteur et petit engin de chantier mobiles (Chargeuses, pelles hydrauliques, moto-basculeurs, tracteurs agricoles jusqu'à 6 t)

Catégorie B1 :
Pelles hydrauliques ou multifonctions à pneus ou à chenilles de masse > 6 t

Catégorie B2 :
Machines automotrices de sondage ou de forage

Catégorie B3 :
Pelles hydrauliques rail-route à déplacement séquentiel

Catégorie C1 :
Chargeuses à pneus et chargeuses-pelleteuses de masse > 6 t

Catégorie C2 :
Chargeuses à chenilles et bouteurs de masse > 6 t

Catégorie C3 :
Engins de nivellement à déplacement alternatif

Catégorie D :
Compacteurs à cylindres, à pneus ou mixtes de masse > 6 t
Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 t

Catégorie E :
Tombereaux rigides ou articulés
Moto-basculeurs : Masse > 6 t
Tracteurs agricoles : Puissance > 100 cv (73,6 kW)

Catégorie F :
Chariots de manutention, tout-terrain à conducteur porté à mât vertical ou à flèche téléscopique

Catégorie G :
Déplacement et chargement, déchargement sur porte-engins de chantier des catégories A à F sans activité de production.

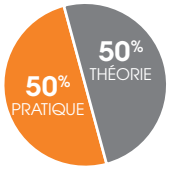

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Avoir plus de 18 ans, comprendre et parler français

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 10 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION

CONTENU DE LA FORMATION :

THÉORIQUE

- Réglementation applicable à l'utilisation des engins de chantier
- Rôle et responsabilité du conducteur
- Technologie et environnement des engins de chantier
- Vérifications journalières
- Utilisation et conduite en sécurité
- Risques liés au fonctionnement...

PRATIQUE

- Vérifications journalières en début et fin de poste
- Familiarisation avec le fonctionnement des différents équipements
- Réalisation de tâches spécifiques relatives à l'engin utilisé...

Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par un testeur certifié.
Formations mises en place sur nos sites de Veigné (37), Salaise-sur-Sanne (38), Saint-Jean-Bonnefonds (42) et Rixheim (68).
Autres modules de formations disponibles : ponts roulants, grues auxiliaires et mobiles, transpupitres.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance entre cours et exercices pratiques

Approche collective et face-à-face individualisé

Un engin de chantier minimum par catégorie, une aire d'évolution dégagée

Salles de formation équipées, moyens audiovisuels appropriés

12
SESSIONS

CALENDRIER de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

CACES® R483 GRUES MOBILES

La recommandation R483 est destinée à tous les utilisateurs de Grues Mobiles

OBJECTIFS :

- Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité de cette grue en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail.

Catégorie A : Grues mobiles à fléche treillis
Grue automotrice à flèche treillis qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.

Catégorie B : Grues mobiles à flèche télescopique
Grue automotrice à flèche télescopique qui peut être montée sur un mat (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.

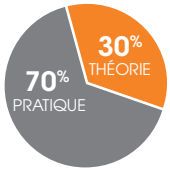

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Etre âgé d'au minimum 18 ans Avoir l'aptitude médicale,Savoir lire et parler la langue française Etre titulaire du permis C

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 5 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

12
SESSIONS

CALENDRIER
de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

CACES® R484 PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

La recommandation R484 est destinée à tous les utilisateurs de Ponts roulants et portiques

OBJECTIFS :

- Utilisation en sécurité d'un pont roulant, déplacement d'une charge, respect des prescriptions de sécurité durant la conduite et le guidage des charges

Catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol

Catégorie 2 : Ponts roulants et portiques à commande en cabine

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

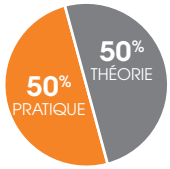

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Etre apte médicalement, avoir 18 ans, venir avec ses EPI, Savoir lire,écrire et maitriser les 4 opérations

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 5 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

12 SESSIONS

CALENDRIER
de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

LA FORMATION LEVAGE et MANUTENTION
CHARIOTS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

CACES® R485 CHARIOTS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

La recommandation R485 est destinée à tous les utilisateurs de Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant

OBJECTIFS :

- Etre capable de conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.
- Etre capable d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel

Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m

Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
hauteur de levée > 2,50 m

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

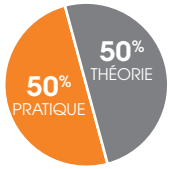

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
être apte médicalement, avoir 18 ans, venir avec ses EPI, Savoir lire,écrire et maitriser les 4 opérations

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 5 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

12
SESSIONS

CALENDRIER
de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

CACES® R490 GRUES DE CHARGEMENT

La recommandation R490 est destinée à tous les utilisateurs de Grues de chargement

OBJECTIFS :

- Etre capable d'utiliser en sécurité les grues de chargement
- Assurer les chargements et déchargements en toute sécurité suivant la règlementation
- Acquérir les bases de maintenance élémentaire

Il n'y a qu'une seule catégorie de CACES® pour les grues de chargement. Ce CACES® peut être complété par une option « télécommande ».

POTENCE

DERRIÈRE CABINE

DERRIÈRE PORTEUR

MONTAGE ROULANT

EN POSITION INTERMÉDIAIRE

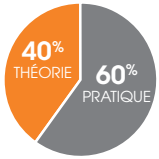

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Etre apte médicalement avoir 18 ans Venir avec ses EPI Permis C ou EC

DURÉE DE FORMATION
La durée de formation pourra être adaptée, en fonction de l'expérience du candidat (débutant ou confirmé) et du nombre de catégories préparées

VALIDATION
Certificat valable 5 ans, le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période

12

SESSIONS

CALENDRIER
de nos prochaines sessions sur demande

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

FORMATION INTER ou INTRA ENTREPRISES

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation permet d'obtenir l'autorisation d'intervention (AIPR) et d'encadrer les travaux.

PUBLIC : Opérateur, Encadrant, Concepteur.

CONTENU DE LA FORMATION :

THÉORIQUE

- Contexte et réglementation
- Préparer son intervention
- Travailler à proximité réseaux
- En cas d'anomalies

PRATIQUE

- Mise en oeuvre du chantier
- Préparer son intervention

Formations mises en place sur nos sites de Évreux (27), Veigné (37), Salaise-sur-Sanne (38), Saint-Jean-Bonnefonds (42), Saint-Melaine sur Aubance (49), Rixheim (68) et Rouen (76).

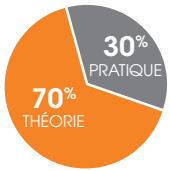

INFORMATIONS

PRÉ-REQUIS
Connaissance technologique des réseaux, de la réglementation DT-DICT

DURÉE DE FORMATION
1 jour

EFFECTIFS
Jusqu'à 10 personnes

DOCUMENT DE VALIDATION
Attestation de fin de formation

MÉTHODE D'EVALUATION

Evaluation certificative au moyen d'un QCM de 40 questions réalisées par un de nos centres reconnus par le MTES

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Videoprojecteur, tablette à disposition de chaque stagiaire pour le QCM

LA FORMATION SURETÉ

Un nombre croissant de personnes est victime d'agressions dans l'exercice de sa profession. L'ampleur actuelle de ce phénomène est particulièrement préoccupante :

- **pour les salariés, amenés à demander réparation pour les atteintes physiques ou psychologiques qu'ils ont subies.**
- **pour les employeurs, qui voient leur responsabilité civile et pénale mises en cause en raison d'événements survenus sur les lieux de travail.**

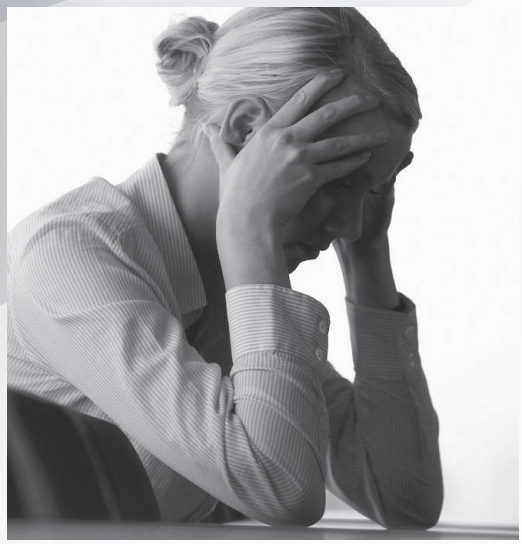

Les catégories socioprofessionnelles les plus touchées (en nombre) sont :

- les salariés travaillant dans les établissements recevant du public (hôpitaux, magasins, maisons de retraite, ...),
- les agents de police, contrôleurs des transports en commun, ...
- ceux qui travaillent seuls (commerciaux, livreurs, chauffeurs de taxi, ...)

LA FORMATION SURETÉ
DÉMARQUE INCONNUE

Même s'il n'existe pas de solution type, plusieurs actions sont possibles :

Limitation du risque par une meilleure organisation du travail (agencement du mobilier, aménagement des postes de travail, ...).

Formation à la gestion des conflits et du stress, afin d'obtenir un meilleur contrôle émotionnel en situation d'agression.

Mise en place d'équipements de protection (vitrages renforcés, vidéo-surveillance, ...).

Formation à la détection précoce des agresseurs potentiels afin de désamorcer l'escalade de la violence.

Une enquête réalisée par la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail a montré que 16% de la population active (150 millions de personnes) a été exposée à diverses formes de violence.

LUTTER CONTRE LA DÉMARQUE INCONNUE EN POINT DE VENTE

OBJECTIFS :

- Repérer la démarque inconnue
- Connaître le cadre légal et réglementaire de l'appréhension
- Être capable de lutter contre la démarque inconnue

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. La démarque inconnue
2. Cadre légal et réglementaire
3. Les acteurs de la lutte contre la démarque inconnue
4. Comment agir face à la démarque inconnue
5. Visite applicative dans l'établissement

Synthèse et bilan de la formation

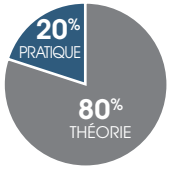

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés

LA FORMATION SURETÉ
GESTION DE L'AGRESSIVITÉ – VOL À MAIN ARMÉE

GESTION DE L'AGRESSIVITÉ

OBJECTIFS :

- Former le personnel afin de le rendre capable d'évaluer l'environnement de situations anormales et d'acquérir les réflexes appropriés face aux différents types d'agressions (verbale, physique)

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Quand l'agression verbale devient physique
2. Gérer l'agressivité verbale
3. La communication
4. Comment maîtriser l'agressivité
5. Gérer l'agression physique
6. Protéger son intégrité physique

Synthèse et bilan de la formation

Programme également disponible sur 1 journée.
Pour tout renseignement :

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

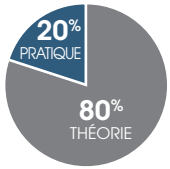

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
au contact du public

FAIRE FACE AU VOL À MAIN ARMÉE

OBJECTIFS :

- Former le personnel afin de le rendre capable d'évaluer l'environnement de situations anormales et d'acquérir les réflexes appropriés face au Vol à Main Armée

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Vol à main armée (VMA)
2. Analyse des risques
3. Comportement à adopter
4. Gérer son stress
5. Comment gérer l'après agression

Synthèse et bilan de la formation

Programme également disponible sur 1 journée.
Pour tout renseignement :

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

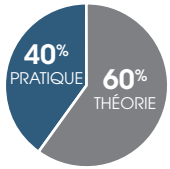

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 3h00
par 1/2 journée
PUBLIC CONCERNÉ
L'ensemble des salariés
au contact du public

LA FORMATION SURETÉ
ACTION VIOLENTE ET CONFINEMENT

RÉAGIR FACE À UNE ACTION VIOLENTE ET UNE ATTAQUE TERRORISTE

OBJECTIFS :

- Savoir appréhender la menace et ses différents aspects
- Savoir détecter les comportements potentiellement suspects
- Être capable de réagir efficacement face aux différentes formes d'actions violentes (terrorisme compris)
- Être capable de gérer l'après-événement
- Être capable d'apporter les premiers secours (sensibilisation secours tactique)

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Comprendre la menace
2. Détecter les comportements suspects
3. Réagir efficacement en cas d'attaque
4. L'après-événement
5. Savoir apporter les premiers secours
6. Mises en situations réelles des stagiaires

Synthèse et bilan de la formation

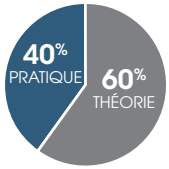

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
2 jours (12h00)
PUBLIC CONCERNÉ
Responsables et personnels de sécurité & sûreté. Membres des organisations soumis aux risques d'actions violentes d'origine terroriste ou non

FORMATION CONFINEMENT

OBJECTIFS :

- Acquérir des réflexes sécuritaires
- Réagir rapidement et efficacement en cas d'attaque

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation

1. Prévenir les risques terroristes
2. S'échapper
3. Se cacher
4. Alerter
5. Gérer son stress
6. Plan particulier de mise en sûreté
7. Exercice pratique (sur votre demande)

Synthèse et bilan de la formation

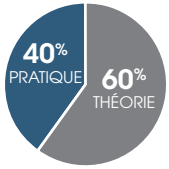

INFORMATIONS
VOLUME HORAIRE
1 session de 6h00 par jour
PUBLIC CONCERNÉ
Tout public
DOCUMENT STAGIAIRE :
Diaporama de la formation

LA FORMATION SURETÉ
CQP AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Depuis le 1er janvier 2008 tous les salariés des entreprises de sécurité privée doivent justifier de leur aptitude professionnelle.
Le CQP APS permet aux salariés d'acquérir une qualification opérationnelle, reconnue par toutes les entreprises de la branche.
C'est un véritable passeport dans la profession !

TEMPS FORTS DU STAGE

- **Examen pratique : UNITÉ DE VALEUR 15 – Mise en situation**
- pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat.
- Examen théorique : validations des Unités de Valeurs 2 à 14 par Questionnaire à Choix Unique : Note ≥ 12 : l'Unité de Valeurest acquise.
- **SST UNITÉ DE VALEUR 1 : grille d'évaluation aux exigences de l'INRS.**

COMMENT S'INSCRIRE

Il vous suffit de nous contacter et de nous demander un devis. A réception du devis accepté et des pièces à fournir (voir ciódessous), nous vous ferons parvenir une convention de formation qui vous permettra d'enregistrer votre participation à ce stage.

LES ÉLÉMENTS À FOURNIR DÈS L'INSCRIPTION :

- 1 photo d'identité (pour votre certificat CQP-APS) ;
- 1 photo d'identité (pour votre carte de sauveteur secouriste du travail – SST) ;
- Copie recto verso : Titre de séjour / Carte nationale d'identité ;
- Carte vitale ou attestation ;
- Nous vous fournissons le dossier de demande d'autorisation à compléter (pour plus de rapidité, nous transmettrons directement ce dossier au CNAPS) : le CNAPS vous enverra une autorisation préalable (comportant un numéro d'autorisation préalable) et vous ne pourrez commencer la formation que si vous nous transmettez ce document, avant le premier jour du stage souhaité.
- Si vous êtes ressortissant étranger, il vous faudra également fournir au CNAPS le casier judiciaire (de moins de 3 mois) de votre pays d'origine, traduit en français.
- Attention : votre demande au CNAPS doit être transmise au moins 4 semaines avant le début du stage.
- Évaluation d'entrée en stage CQP-APS.

* Formation mise en place sur nos sites de Salaise-sur-Sanne (Si2P SE - 38), Labège (MB Formation - 31), Cesson Sévigné (Efitec - 35), Veigné (Odyssée Formations - 37) et Le Havre (Promat Formation 76).

LA FORMATION SURETÉ
CQP AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS :

- Personne souhaitant accéder à l'un des métiers du secteur de la sécurité, en remplissant les conditions du décret à paraitre et du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

CONTENU DE LA FORMATION :

SECOURISME

JURIDIQUE
- Principes fondamentaux du CSI et du code pénal nécessaire à l'exercice de la fonction.

GESTION DES CONFLITS

STRATÉGIE
- Mise en application des notions juridiques de gestion des conflits et de l'utilisation des outils de transmission des informations et de consignes.

1. COMPLÉMENT MODULE JURIDIQUE
2. COMPLÉMENT GESTION DE CONFLIT
3. COMPLÉMENT MODULE STRATÉGIE

PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

MODALITÉ D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU MÉTIER

SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES

MISE APPLICATION (PROFESSIONNEL)
- Contrôle des accès.
- Rondes de surveillance.

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES À MAIN

SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ

GESTION DES RISQUES

ÉVÈNEMENTIEL SPÉCIFIQUE

GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES

INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE
- Les missions spécifiques de l'agent de sécurité dans les milieux industriels OIV (Opérateur d'Importance Vital), ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

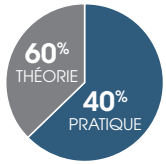

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
182h SST
et examen inclus

PUBLIC CONCERNÉ
Toute personne souhaitant travailler dans la sécurité privée
12 pers Max

PÉDAGOGIE
diaporama-exposé participatif, débats, échange, mises en situations

DOCUMENT STAGIAIRE
Classeur de la formation

CONSIGNES PARTICULIÈRES
Livre VI du Code de la sécurité intérieure

Autorisations d'exercice (pour la mise en oeuvre de formations CQP APS) :
– Agence Si2P SE : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-038-2023-05-17-20180583382
– Agence MB Formation : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-031-2023-04-18-20180587210
– Agence Efitec : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-035-2022-05-10-20170583354
- Agence Odyssée Formations : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-037-2023-05-18-20180591846
- Agence Promat Formation : N° d'autorisation d'exercice délivré par le CNAPS : FOR-076-2023-04-23-20180619438

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient

LA FORMATION SURETÉ

M.A.C DES SERVICES DE SURVEILLANCE HUMAINE OU DE GARDIENNAGE

M.A.C : MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

OBJECTIFS :

- Le M.A.C a pour objectif de permettre à la personne titulaire de la carte professionnelle, des services de surveillance humaine ou de gardiennage, à renouveler cette dernière.

COMMENT S'INSCRIRE

Il vous suffit de nous contacter et de nous demander un devis. A réception du devis accepté et des pièces à fournir (voir ci-dessous), nous vous ferons parvenir une convention de formation qui vous permettra d'enregistrer votre participation à ce stage.

- Diplôme original dans les domaines de la sécurité privée
- Copie de CNI ou titre de séjour en cours de validité
- Copie carte professionnelle délivré par le CNAPS
- Copie Carte vitale ou attestation
- Copie de la carte SST

A FAIRE DÈS L'INSCRIPTION :

- **Évaluation d'entrée en stage :**
  Évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances dans les domaines de la sécurité du stagiaire.
- **Condition de renouvellement de carte pro :**
  Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.
- **Condition d'exemption du MAC SST :**
  La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

CONTENU DE LA FORMATION :

I – RECYCLAGE SST

II – CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ

III – COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

1. GESTION DES CONFLITS
2. LES MESURES D'INSPECTION-FILTRAGE
3. MAÎTRISER LES TECHNIQUES :
   - d'inspection visuelle des bagages
   - de la palpation

IV – COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES

V – QCU (questionnaire à choix unique) DE VÉRIFICATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

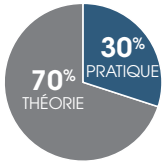

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
4 jours MAC ADS
(+ 1 jour MAC SST)

PUBLIC CONCERNÉ
(12 pers. Max) Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle dans la sécurité privée

PÉDAGOGIE
diaporama-exposé participatif, débats, échange, mises en situations

DOCUMENT STAGIAIRE
Support stagiaire

CONSIGNES PARTICULIÈRES

RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES
Arrêté du 27 février 2017
Livre VI du Code de la sécurité intérieur

TITRE PROFESSIONNEL – A2SP

DIRECCTE

OBJECTIFS :

- Être capable d'assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité. Être capable d'assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle. Acquérir un titre de niveau V.

CONTENU DE LA FORMATION :

Prérequis
La maîtrise de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit pour l'expression et pour la compréhension. Le niveau B1 du CECRL est requis.
Avoir un numéro préalable d'autorisation du CNAPS.

Accès à la formation
Évaluations, entretien, dossier de candidature :
L'autorisation préalable d'entrée en formation, délivrée par le CNAPS de votre département (formulaire téléchargeable sur le site : https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mesformulaires/Carte-professionnelle.

Pour suivre la formation, le candidat doit justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de 3 mois précisant que le candidat ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.

Module 1
Acquérir le socle de base des aptitudes professionnelles en sécurité privée : législation de la sécurité privée

Module 2
Accueil, surveillance et bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité : assistance et premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours

- **Certificat SST** obtenu lors de la formation au titre d'A2SP si réussite à l'examen SST.

Module 3
La sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle (préparation de l'habilitation électrique BE manoeuvre)

- visites applicatives, mises en situation d'intervention
- **diplôme SSIAP 1** obtenu lors de la formation au titre d'A2SP si réussite à l'examen SSIAP.
- période de stage en entreprise.

Période de stage en entreprise

Il est inclus dans la formation 2 heures de sport par semaine

- Self défense
- Renforcement musculaire

Il est inclus également dans la formation 4 heures de notion d'anglais technique et d'accueil par semaine.

Session d'examen

Synthèse et bilan de la formation

Nota :
Les durées sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des interventions des stagiaires

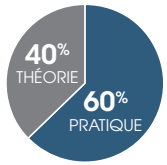

INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE
455 heures (hors examen) - Examen
3 jours plus 2 jours de *module complémentaires Soit 14 semaines

PUBLIC CONCERNÉ
Personne souhaitant exerver un métier dans la sécurité privée

PÉDAGOGIE
Apports de connaissance, une large place est laissée à la pratique et aux mises en situation sport de cohésion

DOCUMENT STAGIAIRE
Livre de la formation

CONSIGNES PARTICULIÈRES
Tenue correcte exigée

RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES
Livre VI du Code de la Sécurité Intérieur
Arrêté du 2 mai 2005
Arrêté du 25 juin 1980
Arrêté du 30 décembre 2011 Norme NF C18-510

SORTIE DE SECOURS
EXTINCTEUR
Poudre ABC
5A
34B
1.DEGAGER L'APPAREIL
2.VISER LA BASE DES FLAMMES, APPUYER A FOND SUR LE LEVIER DE COMMANDE ET CONTROLER LE DEBIT
A
B
UTILISABLE SUR TENSION INFERIEURE A
DIFFUSEUR A PLUS DE
SUITABLE FOR USE ON FIRE INVOLVING
TO 1000 VOLTS AT NOT LESS THAN

MATÉRIELS DE SÉCURITÉ

FOURNITURE ET MAINTENANCE DE TOUT MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

GMS
Global Maintenance Services

Insepro
Incendie Sécurité Protection

Certifié APSAD - NF Service

GLOBAL MAINTENANCE SERVICES

LA GESTION ET LA MAITRISE DE VOTRE SÉCURITÉ EN TOUTE CONFIANCE

Prévenir, protéger, assurer votre sécurité dans le respect des réglementations en vigueur.
GMS s'engage à respecter les 6 points suivants :

- Son devoir de conseil
- Conception et réalisation de votre installation
- Vérifications initiales et périodiques, maintenance annuelle
- Moyens humains et matériels (formation du personnel)
- La possibilité de mise à disposition sur Internet d'un espace client pour visualiser vos équipements de sécurité sur vos plans, établir vos prévisions de budgets, accéder à vos rapports annuels de maintenance.
- Organisation et suivi (traitement de l'information, de vos attentes)

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATÉRIEL AUX NORMES

Extincteurs
- Mobiles
- Sur roues
- Automatiques

R.I.A. (Robinet d'Incendie Arme)
(norme NF EN 671-1)
- Tous types pour toute utilisation
- Dn 19 - Dn 25 - Dn 33 en 20 et 30 mètres
- Accessoires divers
- Matériel d'intervention pour les services incendie

Eclairage de sécurité
- Toute signalisation lumineuse,
- Bloc autonome d'éclairage de sécurité B.A.E.S,
- Bloc d'ambiance d'éclairage de sécurité,
- Télécommande

Désenfumage
- Création d'installations
- Mise aux normes
- Maintenance de toute installation

Matériels de protection et de sécurité
- Armoires de protection pour extincteurs, R.I.A.
- Systèmes antivol pour extincteurs
- Bacs à sable
- Couvertures anti-feu
- Trousses de secours
- Brassard de sécurité
- Détecteurs autonomes de gaz/fumée/monoxyde de carbone
- Matériel de protection individuelle : défenses électriques, aérosols de défense
- Signalisation de sécurité (toute signalisation par panneaux, consignes de sécurité, plans d'évacuation et d'intervention, plan de masse pour campings...)

Matériels de secours
- Trousses de secours, armoires à pharmacie, défibrillateur, gilets, douches de sécurité.

Insepro **Certifié APSAD - NF Service**

GLOBAL MAINTENANCE SERVICES

LA GESTION ET LA MAITRISE DE VOTRE SÉCURITÉ EN TOUTE CONFIANCE

VERIFICATION MAINTENANCE

Les vérifications sont effectuées par des techniciens qualifiés disposant de matériel de contrôle électronique agréé et étalonné.

- Extincteurs : toutes marques, tous types
- RIA : robinets d'incendie armés
- BAES : blocs autonomes d'éclairage de sécurité
- Système de désenfumage : mécaniques, pneumatiques, électriques
- Alarmes incendie
- Portes coupe-feu
- Colonnes sèches
- Poteaux d'incendie

NOS SERVICES "PLUS"

La gestion globale de vos équipements de sécurité en ligne sur internet. Grâce à ce service innovant et moderne, vous aurez la possibilité d'accèder facilement par internet à votre dossier personnalisé pour :

- Suivre en «temps réel» et visualiser sur vos plans l'ensemble des éléments de sécurité.
- Accèder aux listes exhaustives sous forme de tableaux de vos équipements.
- Accèder aux rapports de maintenance du matériel.
- Accèder à vos prévisionnels de maintenance et de renouvellement.

Les capacités d'évolution et d'adaptation de notre programme informatique nous permet de personnaliser ce service à vos besoins.

DES ABONNEMENTS AVEC DES FORMULES PERSONNALISÉES ET ÉVOLUTIVES

Qu'ils soient annuels, semestriels, ou pour d'autres fréquences, nos abonnements sont bâtis sur des formules multiservices simples, souples, avec des coûts précis et en parfaite correspondance avec vos besoins.

Ces abonnements sont la garantie d'une gestion globale de vos équipements de sécurité en toute confiance.

- La certification des extincteurs mobiles : Tous les extincteurs que nous commercialisons sont à la norme NF EN3

- Un personnel spécialisé et qualifié : La remise à niveau des techniciens sur les nouvelles législations, les nouvelles techniques, le nouveau matériel est régulière.

Cette organisation et méthode de travail font l'objet d'un suivi permanent par les services de formation interne, mais aussi par nos partenaires et fournisseurs.

Toute l'année des réunions d'information et des sessions de formation sont organisées pour maintenir ou acquérir de nouvelles techniques et connaître les dernières réglementations.

LA CONSTITUTION DES DOSSIERS TECHNIQUES ET PREVISIONNELS

Chacune de nos interventions fait l'objet d'un suivi rigoureux par nos services d'un dossier technique détaillé. Ce dossier technique mis à votre disposition comprend notamment :

- l'inventaire de vos équipements de sécurité.
- le rapport détaillé des opérations de maintenance.
- les observations et conseils de nos techniciens.
- les prévisionnels de maintenance et de renouvellement de matériel.

SORTIE DE
SECOURS

AUDIT - CONSEIL - ASSISTANCE

Nos consultants mettent leurs compétences à votre service afin de réaliser un diagnostic technique de votre établissement. La démarche de nos études prend en compte vos contraintes techniques et réglementaires et votre réalité économique.

AUDIT – CONSEIL – ASSISTANCE

Nos consultants contribuent avec vous ou en autonomie à identifier vos besoins, déceler vos problématiques, votre conformité aux réglementations applicables, votre vulnérabilité puis vous conseillent et peuvent vous assister pour mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection, garantir la sauvegarde du personnel, du public et de la pérennité de votre outil de travail, définir l'organisation de la sécurité, intégrer la sécurité dans une démarche qualité.

- La conformité et la sécurité incendie,
- L'organisaton de la sécurité générale,
- La rédaction d'une notice de sécurité ERP,
- L'identification et l'évaluation des risques professionnels (Document unique),
- La mise en place d'un plan de prévention en ligne,
- L'accessibilité des ERP pour les personnes valides et les personnes ayant un handicap,
- La mise en place d'une cellule de crise (P.O.I, plan d'urgences…)…

Chaque établissement a des spécificités techniques, opérationnelles, humaines ; Si2P est par conséquent à l'écoute et nos services s'adaptent à vos demandes spécifiques (constitution cahiers des charges pour appel d'offres, assistance à la visite d'une commission de sécurité…)

Document Unique

Plan de prévention en ligne

Registre d'accessibilité en ligne

PLAN D'OPÉRATION INTERNE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) font l'objet d'une réglementation spécifique. Pour chaque niveau de dangers, qu'il s'agisse de la nature, la quantité des produits stockés ou mis en oeuvre, ou de l'activité et de ses risques, un régime réglementaire et des contraintes s'appliquent.
Les installations peuvent en conséquence être soumises à déclaration, à autorisation préfectorale, auxquelles peuvent s'ajouter des servitudes en fonction des risques présents sur le site.
Les scénarios de l'ensemble de ces risques sont décrits dans un document intitulé POI (Plan d'Opération Interne).

LE POI DÉFINIT

- Les modalités de détection des accidents,
- les moyens et l'organisation à mettre en oeuvre permettant la suppression ou la limitation d'accidents (extinction, confinement, etc.),
- les extensions possibles de l'accident vers d'autres installations.

NOS PRESTATIONS SE DÉCLINENT SUR PLUSIEURS POINTS

- La définition et la validation de la trame du POI,
- la connaissance du POI,
- la mise en place d'exercices pratiques et des tests sur site du POI.

Informations et programmes de formation sur demande :

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

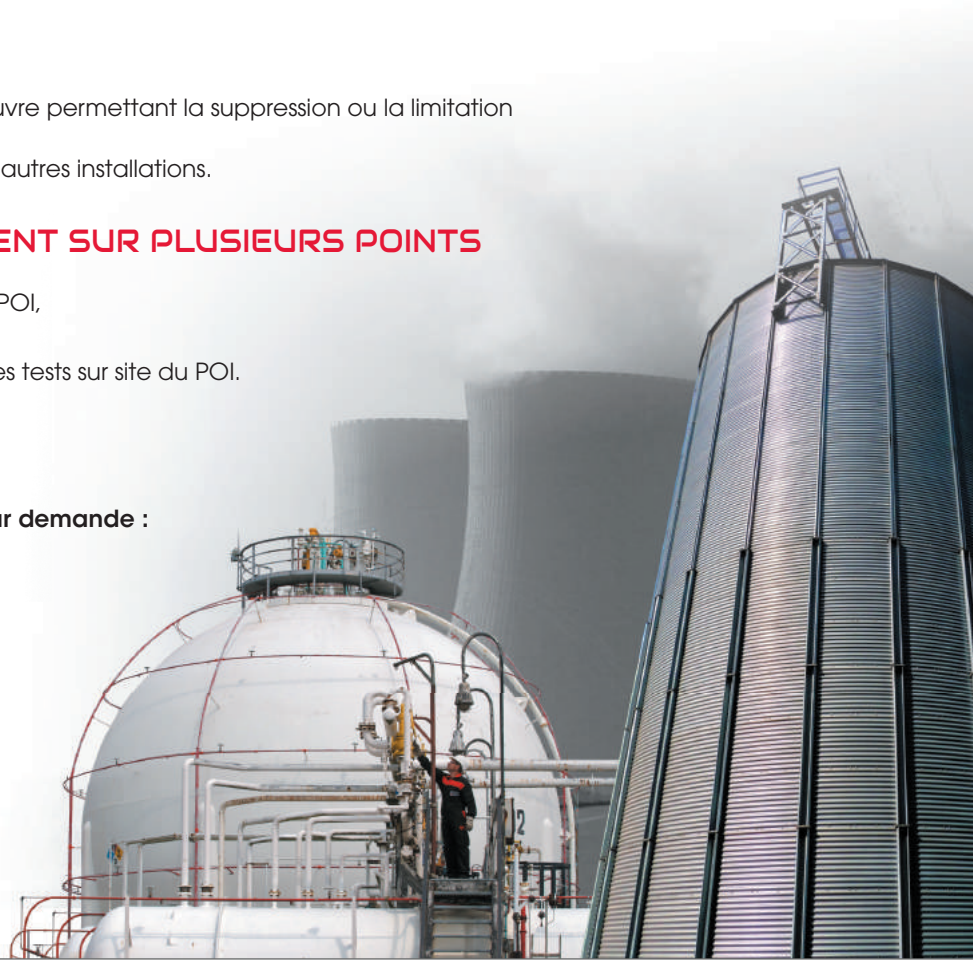

CONSIGNES DE SECURITE
INCENDIE
ACCIDENT
EVACUATION
LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION
E.R.P.
Établissements recevant du public
Règlement de sécurité contre l'incendie
NOUS CONTACTER
CONTACTS
LIENS UTILES

COMMUNICATION

SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ

FORMATION E-LEARNING

DIAPORAMAS ET VIDÉOS

LOGICIELS D'AIDE À L'EXPLOITATION

PLANS

- PLANS D'ÉVACUATION / D'INTERVENTION
Plastifiés ou directement imprimés sur différents supports (Papier, Plexi, Dibond...).

- DIMENSIONS
Les dimensions standard :
A4 / A3 / A2 / A1 / A0
Dimensions sur mesure :
sur demande.

TOUS NOS PLANS RESPECTENT LA NORME NF X08-070

PLASTIFICATION

PLASTIFICATION PVC À CHAUD
Matériau : polychlorure de vinyle auto extinguible
Traitement UV

EPAISSEUR :
5/10ème - 10/10ème - 20/10ème

ASPECT :
Recto mat - Verso blanc brillant
Pression de plastification : 66 tonnes par m²

CE PROCÉDÉ GARANTIT L'ÉTANCHÉITÉ ET UNE CONSERVATION D'UNE DURÉE DE 5 ANS MINIMUM.

SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ

DES SOLUTIONS SUR MESURE

La présence d'une signalétique adaptée est indispensable à l'intervention des secours, comme à l'évacuation des personnels.
Plans d'intervention et d'évacuation doivent donc être réalisés avec sérieux afin d'assurer la sécurité de vos installations, et de ceux qui y travaillent. Si2P vous propose la création et la pose de l'ensemble de ces éléments.
La plastification et la mise sous cadre peuvent également être réalisées en option.

PROCÉDURE ET DÉLAIS

01 – ENVOI DES FICHIERS

Par Mail	Tous les fichiers informatiques sont acceptés PNG, JPG, PDF, DWG (Autocad).
Par Courrier	Tous les formats de plans papiers sont acceptés et peuvent vous être retournés (plans d'architectes).
Bon de commande	Toute nouvelle commande doit être accompagnée d'un bon de commande.

02 – PREMIÈRE MAQUETTE

Une première maquette vous est envoyée dans un délai de 48 à 72 heures selon les dossiers au format PDF sécurisé.

03 – VOS CORRECTIONS

Envoyez-nous vos corrections, elles seront traitées dans un delai de 24H et une nouvelle maquette vous sera envoyée.

04 – VALIDATION / LIVRAISON

Une fois que le BON A TIRER est validé, les plans vous sont livrés dans un delai correspondant au support commandé.

CADRES

Nous vous proposons une gamme de cadre en aluminium, de qualité supérieure à chargement arrière ou à ouverture faciale. Ces mêmes cadres sont disponibles dans plusieurs coloris sur demande.

VÉRIFICATION DES PLANS ET SIGNALISATION D'ÉVACUATION

UN SERVICE ET UNE GARANTIE POUR VOTRE SÉCURITÉ

Si2P réalise en outre le contrôle et la vérification de tous les affichages réglementaires de sécurité présents dans votre établissement.

Dans ce cadre, nos techniciens contrôlent les points suivants :

- Exactitude des plans d'évacuation et d'intervention (cloisonnements – circulation - itinéraires d'évacuation - sens de lecture des plans - emplacements)
- Correspondance avec les normes (NF X 08-070) et réglementation en vigueur
- Présence et positionnement de votre signalétique de sécurité (panneaux extincteurs - fléchage d'évacuation - consignes de sécurité)
- Visibilité, exactitude et correspondance avec vos locaux des affichages

A l'issue de cette visite de site et du diagnostic de votre signalétique de sécurité, nous vous transmettons un rapport précis mettant en avant :

- les axes d'amélioration
- les actions correctives à mettre en œuvre afin de disposer d'une signalétique en conformité

E-LEARNING

ORGANISEZ VOS FORMATIONS EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Si2P vous propose une offre complète de solutions E-learning adaptées à vos impératifs de formation à la sécurité, qu'il s'agisse de modules de sensibilisation, ou de formations techniques.

Nous concevons des programmes et interfaces appropriés à cette nouvelle forme de pédagogie.

D'une grande souplesse, ces modules, animés et interactifs s'adaptent au rythme et au niveau de chaque participant, et peuvent s'intégrer à la partie pratique de la formation.

Nos équipes spécialisées peuvent également vous accompagner dans la mise en œuvre de programmes personnalisés.

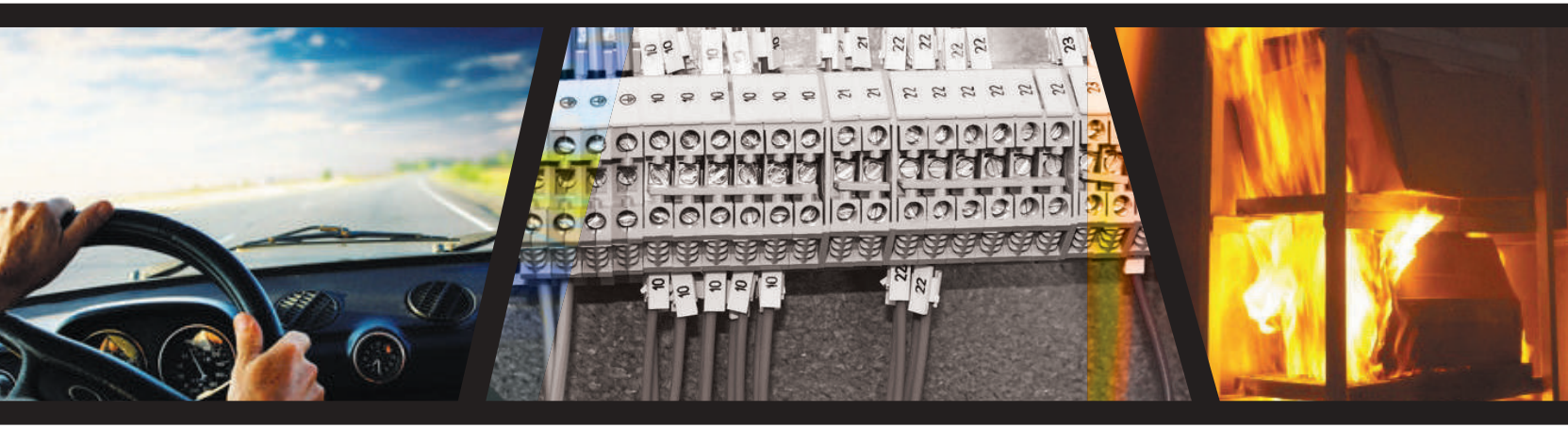

SESSIONS DE FORMATION E-LEARNING SÉCURITÉ INCENDIE, ÉVACUATION, HABILITATION ÉLECTRIQUE, PRÉVENTION ROUTIÈRE, CONDUITE ÉCONOMIQUE, LEVAGE-MANUTENTION, GESTES ET POSTURES...

COMMUNICATION

DIAPORAMAS ET VIDÉOS / LOGICIELS D'AIDE À L'EXPLOITATION

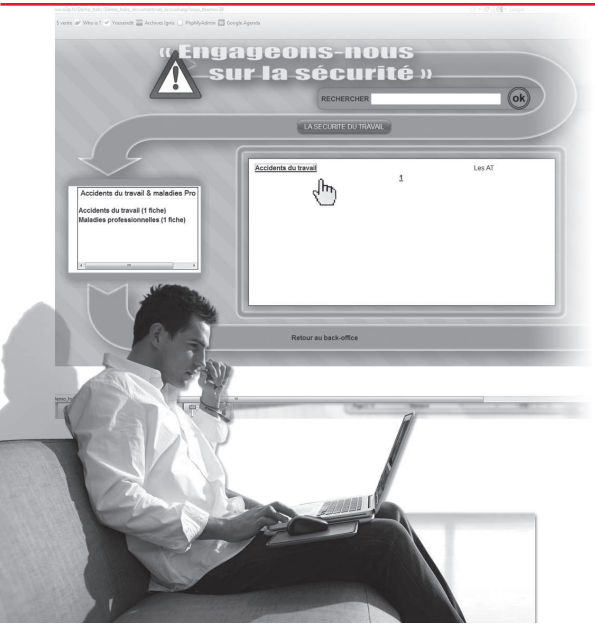

DIAPORAMAS ET VIDÉOS

FACILITEZ LA COMMUNICATION DE LA SÉCURITÉ !

Nous sommes également en mesure de créer des vidéos et diaporamas de présentation ou d'information concernant les formations à la sécurité.

Ainsi, vous pouvez informer vos salariés de la mise en place de sessions de formation, leur apporter des éléments d'information complémentaire quant à de nouvelles normes ou réglementations, faciliter par des instructions vidéos une évacuation de votre personnel en cas de besoin...

LOGICIELS D'AIDE À L'EXPLOITATION

GAGNEZ EN EFFICACITÉ !

Grâce à notre service informatique internalisé, nous avons conçu une suite de logiciels d'aide à l'exploitation dédiée à la gestion en ligne d'outils de prévention (plan de prévention en ligne, permis de feu, registre d'accessibilité en ligne…).

Cette solution polyvalente et multipostes est entièrement personnalisable.

De nombreuses références nationales nous ont d'ailleurs fait confiance dans la mise en oeuvre d'une telle interface.

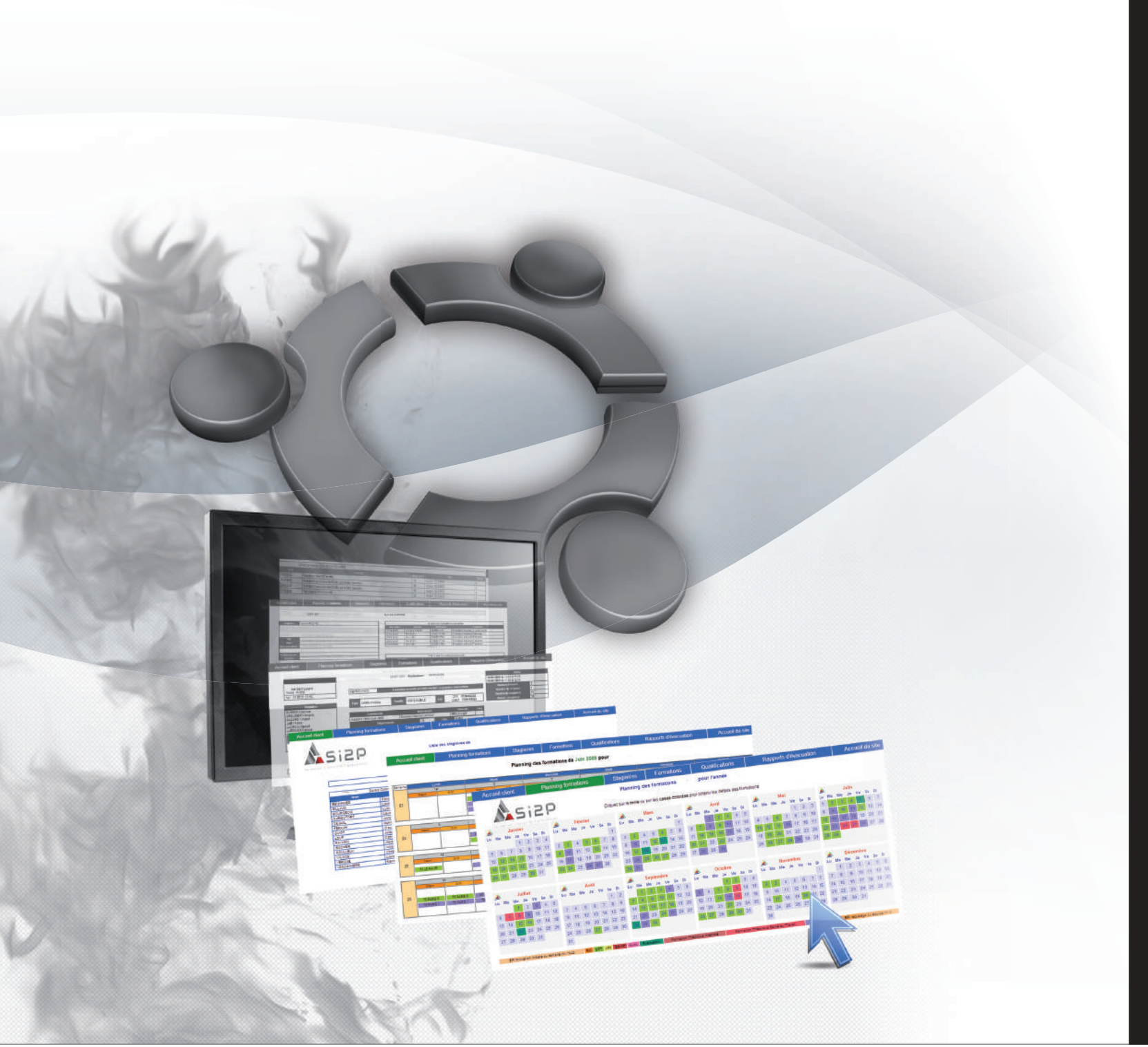

ORGANISATION

LETTRE D'ENGAGEMENT

SUIVI DES FORMATIONS

HÉRACLES

NOUS CONTACTER

NOS SAVOIR-FAIRE

LETTRE D'ENGAGEMENT

Si2P est une société dont le métier est l'assistance aux entreprises dans les domaines de la sécurité incendie et la santé au travail.

À ce titre, nous formons, informons et conseillons en permanence des hommes et des femmes afin d'améliorer leurs conditions de travail et leur sécurité.

Ainsi, il apparaît évident que nous devions nous aussi nous engager dans cette voie.

Quelle que soit notre position au sein de Si2P, notre engagement dans ce sens doit être total et volontaire. Notre façon de travailler doit permettre d'atteindre l'objectif ambitieux de réduction quasi-totale des risques.

L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF PASSE PAR LA MISE EN ŒUVRE DES POINTS SUIVANTS :

- l'élaboration d'un manuel d'assurance sécurité,
- le respect des dispositions réglementaires applicables,
- la prise en compte de l'hygiène et la sécurité dans chacune de nos actions (quotidiennes et exceptionnelles),
- la formation et l'information de l'ensemble des acteurs,
- la prévention et la maîtrise des risques que ce soit chez nos clients, chez nous ou lors de trajets,
- l'implication effective du personnel,
- l'analyse des accidents et incidents et le traitement rapide de leur(s) cause(s),
- la mise en œuvre d'un plan annuel d'amélioration de la sécurité si nécessaire.

C'est dans notre intérêt et celui de nos partenaires de penser à la sécurité et à la santé au travail et de l'intégrer à notre culture d'entreprise.

LE SUIVI GLOBAL DE VOS FORMATIONS

Grâce à son système novateur, Si2P vous garantit une gestion efficace de votre logistique pédagogique de formation : centralisation, contrôle, actualisation, sécurisation, planification, garantie, justification.

Nous centralisons sur un seul système l'ensemble des informations liées à la formation. Notre système permet le partage, via des mots de passe, des informations émanant et gérées par tous les intervenants.

Nous mettons à votre disposition un espace sur notre site internet vous permettant de suivre en temps réel, vos formations.

L'attribution d'un code personnalisé, vous permettra de :

- Suivre en temps réel le planning des formations : lieux, dates, type de formation.
- Avoir une vision mensuelle de vos formations ainsi que le détail de chaque formation : site, stagiaires, facture, consignes. Vous avez la possibilité de saisir vous même les stagiaires inscrits en formation et d'imprimer les attestations de présence. Nous assurons une mise à jour (ou la saisie complète) de la liste à réception de la feuille d'émargement.
- Avoir un historique des formations par lieu.
- Avoir un historique des stagiaires par site et le détail des formations suivies.
- Suivre les formations qualifiantes demandant un recyclage.

ORGANISATION
HÉRACLES

1 Planning annuel

2 Reporting mensuel

3 Détail de l'action de formation

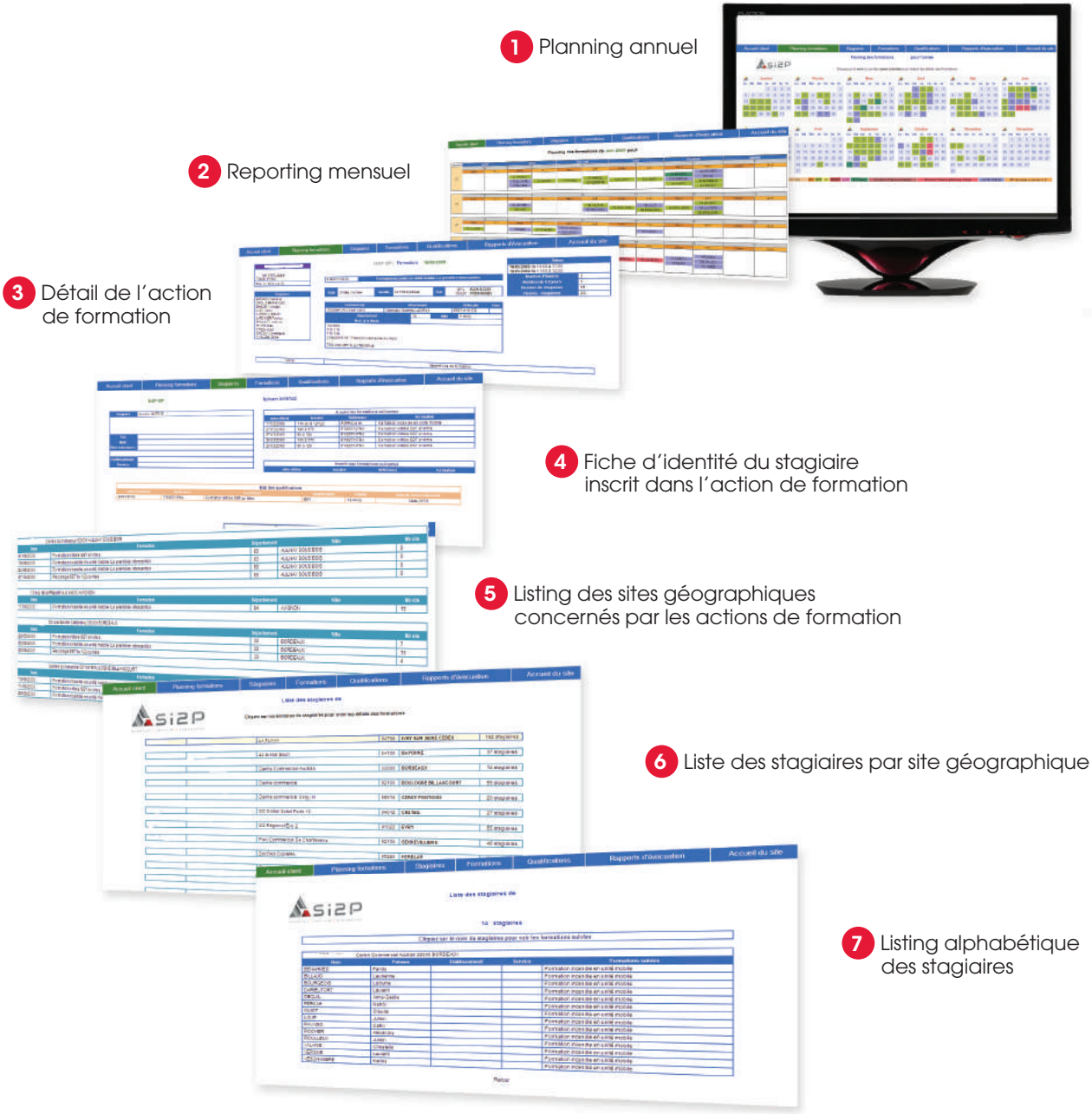

4 Fiche d'identité du stagiaire inscrit dans l'action de formation

5 Listing des sites géographiques concernés par les actions de formation

6 Liste des stagiaires par site géographique

7 Listing alphabétique des stagiaires

ORGANISATION
CONTACTEZ-NOUS

Contactez-nous en remplissant notre formulaire en ligne sur notre site :

www.si2p.fr

Plus d'infos sur le web grâce au flashcode

Vous pouvez également accéder directement au formulaire en ligne grâce au flash code ci à gauche

contact@si2p.fr

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

5 BONNES RAISONS DE NOUS FAIRE CONFIANCE...

DIVERSITÉ ET QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Pour répondre à tous vos projets et aux besoins les plus divers dans le domaine de la prévention santé et sécurité au travail.

UN PARTENAIRE À L'ÉCOUTE DE VOS PROJETS

Une prise en compte de l'optimisation de vos budgets, quel que soit votre projet.
Une présence et une mobilité sur toute la France.

UNE EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE RECONNUE

Nos formateurs suivent un cursus permanent et continu de formations internes ou externes pour approfondir et actualiser leurs connaissances.
Notre société possède l'ensemble des agréments nécessaires à l'exercice de ses activités.

UNE ASSISTANCE CLIENT PERSONNALISÉE

Notre organisation nationale et notre approche opérationnelle locale vous garantissent le suivi effectif de votre projet après ou entre chaque intervention.
Notre logiciel de gestion interne vous assiste dans le suivi en temps réel de votre dossier formation (planning, liste des stagiaires, suivi des recyclages et des parcours individuels de formation, factures et budget...)

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES ET PRESTATIONS

Le bien-être du stagiaire est une priorité ; aussi nous portons la plus grande attention à la qualité d'accueil et au confort des participants, que ce soit dans nos centres, ou dans nos unités mobiles de formation incendie.
Notre organisation est orientée vers la recherche d'amélioration continue de nos prestations.
Cette démarche-qualité trouve sa source dans la prise en compte des expériences de terrain, des évolutions techniques, pédagogiques et d'une veille permanente dans les domaines de la sécurité et la santé au travail.

GÉNÉRALITÉS

LES VENTES ET INTERVENTIONS RELATIVES AUX FOURNITURES ET SERVICES DE Si2P SONT RÉGIES PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, SOUS RÉSERVE D'ACCORDS PARTICULIERS OU COMMERCIAUX SPÉCIFIQUES.
LES CATALOGUES, NOTICES, PROSPECTUS, DÉPLIANTS ET MATÉRIELS EXPOSÉS NE CONSTITUENT PAS DES OFFRES FERMES DE FOURNITURES ET SERVICES DE Si2P.
CELLE-CI SE RÉSERVE LA POSSIBILITÉ D'Y APPORTER À TOUT MOMENT LES AMÉLIORATIONS ET MODIFICATIONS QU'ELLE JUGERAIT UTILES, SANS ÊTRE TENUE CEPENDANT, DE LES APPORTER AUX FOURNITURES ET/OU SERVICES, DÉJÀ LIVRÉS OU EFFECTUÉS, OU EN COURS DE COMMANDE.
LE CONTRAT DE VENTE N'EST PARFAIT QU'APRÈS ACCEPTATION DE LA COMMANDE DU CLIENT PAR Si2P.

LES PRIX

Le prix des matériels, fournitures et/ou services sont ceux fixés par le tarif en vigueur au jour de la commande des matériels et/ou des fournitures ou de la réalisation de la prestation. Les prix indiqués sur le tarif sont des prix hors taxes.

Les prix de matériels, fournitures et/ou services ne comprennent pas les frais éventuels de port, déplacement, vacation, installation, taxes, recouvrement, enregistrement et timbres qui sont en sus.
Les prix des matériels, fournitures et services sont payables à trente (30) jours date de facture par chèque ou virement bancaire.
En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture seront appliquées à compter du premier jour de retard.
Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

Dans ce cas, les effets tirés sur le client le sont à ses frais et ne constituent ni novation, ni dérogation aux autres clauses des présentes conditions générales.

LA LIVRAISON

Les matériels et/ou fournitures sont livrés au mieux des possibilités de Si2P et aux frais du client. Ils voyagent toujours aux risques et périls de ce dernier.

SÉANCES D'INSTRUCTION

Conditions d'inscription
et de règlement

Dispositions générales

Les séances modulaires de formation se déroulent chez le client aux jours ouvrables, aux heures, dates et lieux fixés d'un commun accord entre le client et Si2P. Chaque séance, animée par un moniteur, comprend au maximum 15 participants et dure une heure minimum.
Un seul thème est traité par séance. Ce thème peut être fixé soit d'avance, soit d'une séance à l'autre. Si2P s'oblige à convenir avec le client et à l'informer d'une date pour la séance, trois semaines à l'avance.

Le client mettra à la disposition de l'animateur de Si2P un local pouvant servir de salle de cours, le terrain, ainsi que les produits combustibles liquides nécessaires à l'exercice sur feux réels. Pour sa part, Si2P délègue un moniteur et s'engage à fournir lorsque nécessaire : le matériel audiovisuel, les extincteurs portatifs pour quinze participants maximum, les bacs pour les feux de combustibles liquides, le combustible gazeux pour les feux de gaz. Si2P peut également, sur demande du client et selon disponibilité et tarif en vigueur, mettre un terrain à disposition de celui-ci.

Conditions d'annulation

Si2P arrêtera avec le client sa date d'intervention d'un commun accord. Toute demande de report ou d'annulation devra parvenir à Si2P au moins dix jours ouvrables avant la date fixée. Faute de quoi, Si2P se réserve le droit de réclamer une indemnité dont le montant correspondra à 50% de la valeur de la prestation prévue. Toute annulation sur place ou le jour de la formation fera l'objet d'une facturation équivalente à la totalité du montant de la prestation.

LES STAGES DE FORMATION

Formulaire d'inscription au stage de formation

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée, et donnent lieu à un accusé de réception. Le formulaire d'inscription, daté et signé par un responsable dûment habilité et portant le cachet du client, devra obligatoirement être retourné au moins trois semaines avant la date du premier stage retenu.

A défaut d'avoir reçu ce formulaire d'inscription accompagné de l'acompte dans les délais sus mentionnés, Si2P, en cas d'impossibilité d'accueillir les stagiaires, se réserve la faculté de retarder la date de formation souhaitée par le client et de fixer en accord avec ce dernier une date ultérieure de formation.
Pour éviter ensuite toute erreur, le donneur d'ordre précise si son budget de formation est confié à un organisme gestionnaire (OPCA, FAF, ...). Sauf mention particulière, le donneur d'ordre accepte de figurer sur les listes de référence Si2P.

Conditions d'inscription et de règlement
Si2P propose des stages de formation professionnelle dont le montant peut venir en déduction de la contribution patronale au financement de la formation professionnelle continue sous l'une des réserves suivantes :

- l'entreprise bénéficiaire s'engage à faire participer à ce type de formation, les membres de son personnel appartenant à l'une des catégories professionnelles suivantes : chefs de sécurité ou adjoints, agents de surveillance, sapeurs pompiers d'entreprise, gardiens, membres du CHSCT, équipiers de deuxième intervention.

- L'entreprise s'engage à intégrer la formation dispensée par Si2P comme partie d'un stage de formation professionnelle défini, destiné à la catégorie de personnel dont la fonction implique nécessairement une bonne connaissance de la sécurité.
Si2P peut établir une convention de formation professionnelle avec les entreprises qui lui en font la demande.
L'entreprise désireuse de s'inscrire à un ou des stages de formation complètera le bon de commande valant bulletin d'inscription qu'elle remettra à Si2P dûment daté, signé par un responsable et portant le cachet de l'entreprise.
Au cas où elle fait également une demande de convention avec Si2P, elle précisera si elle conserve ou si elle confie à un organisme tiers - en tout ou partie - la gestion de sa participation obligatoire.

Les natures, objet(s), durée(s) du ou des stage(s), le nombre des bénéficiaires, la nature de la sanction, les moyens pédagogiques, techniques mis en œuvre, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont déterminés par le document général de présentation dont l'entreprise inscrite a pris connaissance. L'entreprise inscrite donnera toutes facilités aux salariés bénéficiaires de la formation pour suivre celle-ci. Elle transmettra à Si2P le nom et la fonction des stagiaires, au plus tard une semaine avant la date du stage. Toute inscription de l'entreprise à un stage ne sera considérée comme définitive par Si2P qu'après versement des frais d'inscription correspondants.

Dans le cas où il s'avérerait que les participants inscrits soient d'un niveau ou d'une qualification professionnelle insuffisants, Si2P se réserve le droit d'en informer l'entreprise et de demander le remplacement des dits candidats à la dite formation.

Si2P arrêtera avec le client, la date de son intervention d'un commun accord. Toute demande de report ou d'annulation devra parvenir à Si2P au moins dix jours ouvrables avant la date fixée. Faute de quoi, Si2P se réserve le droit de réclamer une indemnité dont le montant correspondra à 50% de la valeur de la prestation prévue.
Toute annulation sur place ou le jour de la formation fera l'objet d'une facturation équivalente à la totalité du montant de la prestation.

RESPONSABILITÉ CIVILE

ASSURANCES

Incidents matériels - Accidents du travail
Chacune des parties fera son affaire de sa responsabilité d'employeur vis-à-vis des dégâts matériels et/ou accidents corporels qui pourraient survenir à l'occasion des séances et/ou des divers stages de formation, et ce, dans le respect des dispositions réglementaires en matière de responsabilité civile et de la législation du travail sauf s'il ressortait et était démontré que la responsabilité de l'autre partie était engagée.

Assurances
Si la responsabilité de Si2P était démontrée et engagée en cas d'accident matériel ou corporel, la réparation des dommages s'opérerait dans les limites fixées par la police d'assurances Responsabilité Civile que Si2P aura souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable.

CONTESTATIONS

À défaut d'accord amiable, toutes contestations de quelques natures qu'elles soient, seront de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de Si2P, de convention expresse, et nonobstant toutes autres clauses attributives de juridiction, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

réseau Si2P

CENTRE OUEST

Si2P CO
ZA Hautes Perches / Chemin du bois
49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE
02 41 47 11 64

ODYSSÉE
18, rue des Partenais / 37250 VEIGNÉ
02 47 38 41 29

EFITEC
5, avenue des Peupliers / Espace Orion
35510 CESSON SÉVIGNÉ
02 23 45 00 10

FORMALEV
Impasse du Porteau
49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE
02 41 33 98 28

NORD / NORMANDIE

Si2P NN
709, rue Jean Perrin, BP 307 / 59351 DOUAI CEDEX
03 20 36 38 45

Si2P GFC
47, boulevard de Verdun / 76000 ROUEN
02 35 64 75 09

PROMAT FORMATION
68, boulevard Jules Durand / 76600 LE HAVRE CEDEX
02 35 53 93 65

ADÉQUATION SÉCURITÉ
76, rue Président Kennedy / 76140 LE PETIT-QUEVILLY
02 32 11 79 04

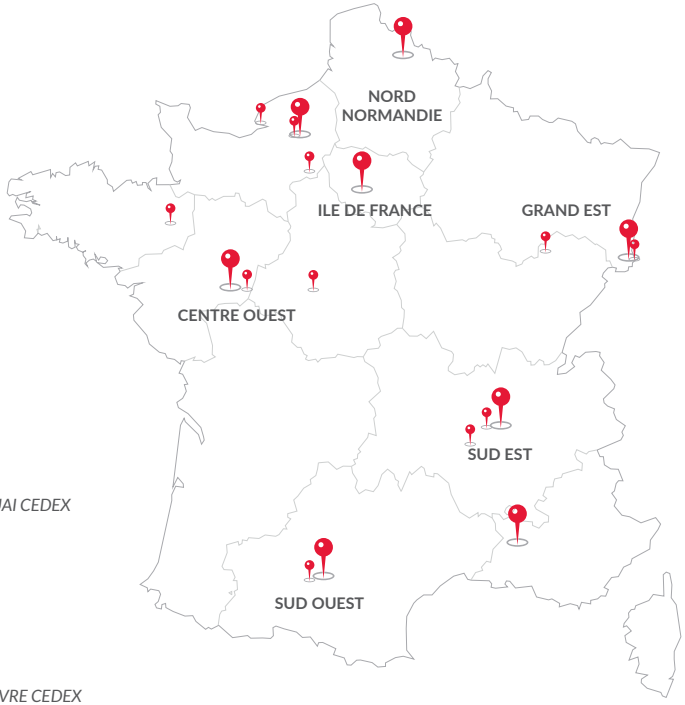

Agences Si2P

Centres de formation inter entreprises du réseau Si2P

ÎLE DE FRANCE

Si2P IDF
10, avenue Réaumur / 92140 CLAMART
01 46 01 73 80

SUD EST

Si2P SE
Rue de la Fontanaise / 38150 SALAISE SUR SANNE
04 74 11 20 60

FACES
800, boulevard Jean Rostand / 42650 ST JEAN BONNEFOND
04 77 34 33 33

SUD OUEST

Si2P SO / MB FORMATION
Bât. 7, rue Jean Bart / 31670 LABÈGE
05 61 00 65 22

SI2P GRAND EST

Si2P GE / ACB FORMATION
16, rue de Pologne / 68170 RIXHEIM
03 89 43 01 86

GRANDS COMPTES

Si2P GFC
10, avenue Réaumur / 92140 CLAMART
01 46 01 73 82

Les agences Faces (Saint-Étienne), Promat Formation (Le Havre), Adéquation Sécurité (Le Petit-Quevilly) et ASF Sécurité (St-Mélaine-sur-Aubance), Contamin Consultant (Gilly-Lès-Cîteaux), FormaLev (St-Mélaine-sur-Aubance) n'entrent pas dans le périmètre de certification NF Service > Formation Continue hors alternance - Edition janvier 2018 © Tous droits réservés

Plus d'infos sur le web grâce au flashcode

// Crédits photos iStokphoto / Si2P

ORGANISME DE FORMATION À LA SÉCURITÉ

contact@si2p.fr / www.si2p.fr

08 20 207 277 Service 0,09 € / min + prix appel

FORMATION CONTINUE HORS ALTERNANCE